



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2024

Secrétariat Général
LS/KP/SC

L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 novembre 2024
-

Monsieur Bernard COMBES : « Mesdames, Messieurs, bonsoir à vous toutes et à vous tous.

Conformément à ce qui avait été demandé, notamment par les élus de la minorité, un état des lieux, de la situation liés à l'ouverture en avril dernier de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines va être présenté.

Nous avons, bien sûr, invité Karine LHOMME. Je souhaitais consacrer un moment, avant le début de ce Conseil Municipal, relatif à l'activité du Musée et à son déploiement depuis son ouverture. Des questions, s'il y en a, seront les bienvenues.

Ensuite, il y aura un travail un peu identique avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Nous essayerons après d'avancer le Conseil Municipal dans ses délibérations prévues.

Je rappelle juste, pour qu'il puisse être procédé à l'enregistrement des séances du Conseil Municipal et à leur retranscription, qu'il est demandé aux élus de bien vouloir utiliser lors de chacune de leurs interventions les micros dont ils disposent et d'avoir cette rigueur de brancher le micro avant et de l'éteindre quand ils ont fini de parler pour que la personne suivante puisse débiter la conversation.

Je laisse donc la parole à Karine LHOMME ».

- Point sur le fonctionnement de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines depuis son ouverture

(Cf document en annexe)

Madame Karine LHOMME : « Bonsoir à toutes et à tous.

L'idée de cette présentation est de faire un premier retour sur les premiers mois de fonctionnement de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines.

Je vais essayer de faire synthétique pour laisser ensuite la parole à ma collègue Laëtitia CHAPELLE.

Il me semblait important de reprendre les missions et les activités de cette Cité qui est avant tout un musée. Ses missions sont celles d'un musée tel que l'a défini en 2022 le Conseil International des Musées : « Un musée est une institution permanente à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, à la collecte, à la conservation, à l'interprétation et, l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. Les musées opèrent et communiquent de manière éthique et professionnelle avec la participation de diverses communautés. Ils offrent à leurs publics des expériences variées d'éducation, de divertissement, de réflexion et de partage de connaissances. »

Donc, la mission première du musée c'est bien celle-ci, c'est la conservation des collections muséales et la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines est garante des collections muséales de la Ville de Tulle qui sont des collections labellisées « Musées de France », elle est garante de leur bonne gestion, de leur conservation pour qu'elles puissent être transmises aux générations futures.

C'est la mission première de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines.

Ensuite, viennent les publics : assurer leur valorisation et leur accès à tous les publics. La Cité porte depuis le début du projet, en tout cas, un engagement fort en faveur de l'accessibilité.

On a aujourd'hui engagé une démarche de labellisation pour obtenir un label qui s'appelle « Tourisme et handicap » qui nous permettra de faire cette reconnaissance justement de cette accessibilité. C'est une démarche qui est en cours.

Aujourd'hui, dans les parcours de la Cité, il y a environ 506 œuvres exposées sur les trois parcours de visite et vous avez le rapport puisqu'un musée c'est toujours un rapport entre des œuvres exposées et des réserves avec un peu moins de 4 000 pièces en réserves.

C'est donc un équipement qui a vocation à faire rayonner la Ville, son patrimoine, son histoire et c'est un lieu qui a la spécificité, et je dirais l'avantage, de posséder en son sein un auditorium qui permet d'être un lieu de rencontre, de spectacles, de concerts et de conférences.

C'est un véritable équipement culturel avec aussi, vous l'avez vu dans la définition des musées le mot collecte, la collecte qui signifie enrichir ses collections et enrichir ses collections c'est bien sûr préparer l'avenir et, notamment, le renouvellement des parcours permanents ou de futures expositions temporaires.

Pour enrichir, je vous propose de faire un petit point sur comment on enrichit un musée, sur comment un objet rentre, en fait, dans les collections du musée.

Comme pour tous les Musées de France, c'est une démarche qui est très encadrée par l'Etat. Il y a beaucoup d'étapes à respecter entre le moment où le musée est informé d'un objet, d'une opportunité qui peut être proposée en don ou en achat et puis le moment où elle va entrer en collection.

Il y a toute une phase d'étude par le musée. Il faut évidemment qu'on réfléchisse à la proposition qui nous est faite. Est-ce que l'objet a vraiment un intérêt patrimonial ? Est-ce qu'il est, en fait, cohérent avec ce que l'on appelle le Projet Scientifique et Culturel du musée ?

Aujourd'hui, notre Projet Scientifique et Culturel est axé autour des parties identitaires du musée c'est-à-dire l'accordéon, la Manufacture d'armes et la dentelle. Tout ce qui a un lien avec l'histoire de la Ville.

Donc, évidemment, si on nous propose autre chose qui n'a rien à voir, ça n'a pas de sens.

On regarde quelle est sa provenance, son authenticité. Aujourd'hui, les musées sont très attentifs à ces questions-là. Il y a tous les biens spoliés durant la Seconde Guerre Mondiale.

On regarde quel est son coût d'acquisition et quel sera le financement que l'on pourra envisager.

Tout cela c'est la phase d'étude

Ensuite, nous avons l'obligation de présenter cette proposition d'acquisition à une Commission interrégionale, Commission Scientifique, qui réunit l'Etat, des spécialistes, des experts auprès de qui on doit également récolter des avis d'experts. On doit soumettre le dossier à des institutions référentes qui donnent leur avis sur l'intérêt, l'opportunité d'acquérir pour le musée.

Ensuite, cette Commission d'acquisitions rend son avis par le biais d'un Procès-Verbal.

Vient ensuite l'étape du Conseil Municipal. A ce moment-là, quand on vous présente l'achat d'une œuvre en Conseil Municipal, vous votez l'acquisition pour que l'œuvre soit intégrée au domaine public de la collectivité.

A partir de là, ça devient un bien public. L'œuvre est affectée à l'inventaire du musée et elle prend un statut juridique particulier, celui de bien « Musées de France » qui équivaut au Trésor National.

Tous les biens d'un « Musée de France » ont le statut de Trésor National c'est-à-dire qu'ils sont protégés. On ne peut plus les céder. On a obligation de les transmettre aux générations futures.

Voilà toutes les étapes pour l'entrée d'un objet dans les collections.

On pourra après, si vous avez des questions, revenir dessus. Il y aura, au cours de ce Conseil Municipal, des acquisitions qui seront proposées.

Tout ça se fait dans une enveloppe budgétaire qui est préalablement définie.

Voilà ce petit rappel sur les missions.

On va revenir, si vous le voulez, sur les premiers mois de fonctionnement et sur les publics, qui sont les publics que nous avons accueillis.

Là, au 9 décembre, la Cité de l'Accordéon a accueilli 14 465 visiteurs sur huit mois, mais 176 jours d'ouverture au public.

Vous avez, sur le document présenté, les pics de fréquentation.

Juste une petite échelle pour comparer, sachant que je précise que les données que nous avons recueillies pour les autres musées sont les données pour une année complète, l'année 2023, alors que pour la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines, nous n'avons que les huit premiers mois.

Nous avons devancé la Ville de Brive. C'est un bilan très positif en termes de fréquentation.

Qui sont les visiteurs de la Cité de l'Accordéon ? On dresse déjà une petite typologie. En tout cas, ils proviennent à 40% de la Corrèze.

La proportion de visiteurs étrangers est à peu près équivalente aux autres Musées Limousins. On est aux alentours de 3 ou 4%.

La plupart ont connu le musée par le « bouche à oreille » et par la Presse ; ce sont les deux principaux moyens de connaissance du musée. Viennent ensuite le site Internet et l'Office de Tourisme.

Les entrées se répartissent de la manière suivante : 44% d'entrées payantes, 56% d'entrées gratuites.

Je rappelle que les entrées gratuites concernent les jeunes jusqu'à 26 ans.

La plupart (77%) sont des visiteurs individuels, 22% des groupes et parmi ces groupes nous avons 77% qui viennent par le biais de notre partenariat avec Corrèze Tourisme et 12% qui sont des scolaires. Le reste étant après des groupes à besoins spécifiques, c'est à dire des Instituts Médicoéducatifs, des EPHAD. Ce sont des groupes pour lesquels on fait un accueil plus adapté.

16% de nos visiteurs ont moins de 26 ans et la majorité de nos visiteurs a plus de 65 ans. C'est aussi conforme à l'âge moyen des visiteurs en Limousin qui est plus âgé que le reste des régions. Démographiquement cela correspond. C'est cohérent.

Au-delà des chiffres, ce qu'il est important peut-être de retenir c'est que le retour des visiteurs qui s'expriment par les avis sur Google, sur ces outils-là, ou sur le Livre d'Or sont positifs. En fait, ce sont les visiteurs qui sont les premiers prescripteurs de visite, qui recommandent le musée.

Je vous ai mis quelques extraits des Livres d'Or qui soulignent, en tout cas, à la fois la qualité du bâtiment et la mise en valeur des collections, la richesse des contenus, les outils qui sont à la fois ludiques, modernes et puis l'expérience de visite qui reste une expérience familiale interactive et transgénérationnelle.

Les temps forts de l'année 2004 ont été pour nous la Nuit Européenne des Musées et les Journées du Patrimoine qui sont des temps vraiment où on accueille un public en nombre, attiré à la fois par les événements et par l'attrait aussi de la gratuité sur ces journées-là.

Quelques perspectives sur la programmation 2025. Nous allons déployer toute une programmation culturelle de février à décembre. Elle donnera lieu à un programme papier que l'on prépare et qui sortira fin janvier - début février. Ce sont deux expositions temporaires qui rythmeront l'année 2025. Une première exposition qui s'appelle « Vivant, ce que l'art nous dit » qui est une manière de sensibiliser le visiteur à la relation de l'homme à la nature et en particulier à l'animal par le biais d'œuvres d'art. On a, pour cette exposition, des partenariats dont on pourra un peu plus parler à la fin du mois de janvier mais qui nous permettront d'être une exposition de référence, en tout cas sur le territoire national car elle s'intégrera dans une opération plus large avec d'autres musées.

La deuxième exposition qui démarrera au mois d'août jusqu'à la fin de l'année est consacrée à un peintre Corrèzien qui s'appelle Charles Féola, d'Argentat, et que certains d'entre vous connaissent peut-être. Nous avons déjà de ses œuvres présentes dans les collections du musée.

En fait, c'est un peintre qui est né en Algérie, qui est arrivé à Paris, à Montmartre, pendant la seconde Guerre mondiale et qui est un proche de Maurice Utrillo auprès de qui il a développé son goût pour la peinture et un style qui lui est propre, un style très coloré.

C'est grâce à ses héritiers, ses quatre enfants qui ont mis à notre disposition l'ensemble de son œuvre, que l'on pourra faire cette exposition.

Et puis, bien sûr, on va retrouver les Rencontres de la Cité qui sont une série de conférences qui se déclineront à partir du mois de février. Il y a aussi les temps forts que seront, bien évidemment, la Nuit des Musées et les Journées Européennes du Patrimoine et tout ce que l'on décline en termes d'animations, de visites pour les temps de vacances scolaires à destination du public familles.

Je crois qu'aujourd'hui c'est un équipement culturel qui a pris sa place, en tout cas dans le paysage touristique Corrèzien.

J'arrêterai là cette présentation mais je suis à l'écoute de vos questions et suis disponible pour y répondre. Je vous remercie. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci beaucoup Karine.

Est-ce que Christiane veut rajouter quelque chose de particulier à cet exposé ? »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Par rapport à tout ce qu'on avait entendu préalablement, c'est plutôt une bonne nouvelle. La présentation nous satisfait : le nombre de visiteurs, les retours sont quand même positifs.

On espère que ça va continuer comme ça. Je ne peux pas rêver mieux.

J'insiste beaucoup sur l'auditorium parce qu'il permet énormément de choses, beaucoup de diversité, forcément en rapport, la plupart du temps, avec les trois patrimoines de la Ville qui sont présentés au Musée. Mais il peut y avoir des conférences sur l'art. Il peut y avoir toutes sortes de choses.

Le Conservatoire s'y produit énormément. Il y a des choses qu'on ne verra jamais nulle part ailleurs donc je conseille qu'on l'utilise davantage.

Il y a des conférences notamment sur certains artistes.

C'est vraiment un lieu qu'il faut connaître. On a eu aussi, je me souviens lorsque l'Empreinte a fait son introduction « Respire », des propositions dans la partie parvis, ce qu'on n'avait pas eu depuis le début et qui a été vraiment une très belle réussite. C'était, en plus, un dimanche après-midi et les personnes qui se promenaient sur la place Maschat, s'arrêtaient pour voir.

C'est vrai que c'est un tout. On l'a voulu cet auditorium mais qu'est-ce qu'on a bien fait. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci Christiane.

Des questions maintenant sur le fonctionnement ? »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Bonsoir à tous.

D'abord merci Monsieur le Maire d'avoir répondu à notre requête et de nous avoir proposé ce soir cet exposé.

Je voudrais aussi remercier Madame LHOMME.

Il est évident qu'on ne peut que se féliciter d'une réussite même si nous avons été critiques sur les propositions muséales qui avaient été faites. On n'est pas suffisamment suicidaires pour vous condamner à la chute.

On a un établissement nouveau dans un territoire qui ne cesse de se réorganiser à travers des déambulations pédestres. Je ne sais pas si la nature peut suffire à convaincre les touristes de venir en Corrèze mais il est évident que la focale qu'il peut y avoir sur Tulle à travers cette installation est de nature peut-être à nous offrir un autre regard sur une cité qui est souvent perçue comme déclinante, affaiblie et paupérisée.

Là nous avons un vecteur d'une synergie nouvelle qui peut être mise en place.

Ce qui est intéressant, bien sûr, c'est la profondeur de l'offre que peut apporter le Musée sur la temporalité et les différents aspects de cette cité sur les mille ans, voire les deux mille ans qui sont derrière elle. Ce que j'aimerais c'est qu'on ait cette profondeur d'analyse historique, qu'on ait une capacité à s'extirper du XVIIIème, du XIXème et du XXème siècles même si là on peut trouver un vivier intéressant.

Si nous sommes enracinés dans ce territoire c'est parce que nous avons eu la possibilité quand nous étions à l'école primaire, au collège ou au lycée de rencontrer ce musée, ce qu'il était à l'époque. Il n'était peut-être pas grand-chose mais il a nourri des imaginaires, il a nourri des curiosités et il a nourri aussi des voyages et des trajectoires.

Le Musée, dans sa forme contemporaine, dans sa forme du XXIème siècle, doit aussi relancer cette dynamique-là.

Nous avons des populations nouvelles qui arrivent en ville et il doit aussi être l'instrument d'un enracinement.

Le principal grief que nous vous avons fait c'est de réduire ce Musée à des rapports de classe qui iraient de la fin du XVIIIème au début du XXème siècle et c'est vrai que c'était ça dans un premier temps.

Vous l'avez perçu ainsi dans une dimension sociologique et une politique combattante. Je ne dirai pas électoraliste parce que ce serait aller un peu loin mais vous n'en étiez pas loin.

Nous avons énormément de collections qui n'ont pas été vues du public depuis très longtemps. Il faut que ces collections vivent. Il faut qu'il y ait des universitaires, des chercheurs, peut être des étudiants qui s'en emparent, qui en fassent la promotion, qui travaillent en synergie avec d'autres institutions comme les Archives Départementales pour faire vivre la mémoire de cette ville et pas la restreindre. L'ouvrir et ne pas la restreindre. »

Madame Karine LHOMME : « En tout cas je vous rassure, sur la fréquentation des classes, le musée continue d'être un lieu où on transmet l'histoire et où on ouvre à l'imaginaire aussi au travers de toute la matérialité des objets présentés.

Les écoles Tullistes, dans le cadre du Parcours Culturel Tulliste, viennent. C'est une mission fondamentale du musée et elles continuent, finalement, quel que soit le lieu, à venir.

Ensuite, par rapport à l'ouverture à la recherche, sachez, effectivement, qu'il y a beaucoup de choses en réserve qui ne sont pas exposées et justement sur la première exposition de l'année, il y a beaucoup de choses que l'on va sortir des réserves qui sont des collections un peu méconnues, dont l'œuvre que vous apercevez en couverture et qui est de la fin du XIXème siècle.

On a vraiment à cœur de faire partager ces collections un peu méconnues et le travail sur la recherche fait partie de nos missions et on répond régulièrement à des demandes que ce soit en provenance d'autres musées ou d'autres chercheurs.

C'est un travail qui se fait. On travaille en réseau avec les musées de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un réseau qui s'appelle Alienor.Org qui rend accessible à tous en ligne les collections des musées. Vous pouvez aller regarder les collections de Tulle et celles des autres musées. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, ajouts ou observations qui sont toujours les bienvenues puisque tout est perfectible, y compris la vie de ce musée et son existence et je pense que c'était bien que Monsieur CHAUMEIL rappelle aussi qu'effectivement dans l'appropriation future par ces populations nouvelles qui sont aussi présentes, il y ait ce travail qui soit fait de démonstration parce qu'on n'a pas qu'une manière de rentrer dans l'histoire d'un territoire mais on a peut-être le devoir parfois de s'en imprégner pour comprendre finalement ce qui nous a conduit à ce que nous sommes aujourd'hui et vous avez raison, compte tenu de ces populations nouvelles, on doit travailler à ces

assimilations qui sont culturelles aussi et qui, sans doute, aideront d'avantage les populations à mieux se sentir aussi chez elles et ensemble. Je crois que c'est important.

Je souhaiterais aussi, parce que vous ne le faites pas cette fois-ci mais vous avez posé des questions justes à ce sujet, parler du personnel qui travaille au musée évidemment et expliquer, d'abord le nombre de personnes, les affectations et la rotation aussi de ces personnels sur les ouvertures parce qu'à un moment donné on peut toujours trouver qu'il y a trop de monde.

Je pense qu'à Tulle, dans la gestion des ressources humaines, nous faisons, depuis de nombreuses années, extrêmement attention à ces sujets et, à un moment donné, pour faire tourner un équipement, qu'il soit culturel, sportif ou de tous ordres, il faut du personnel parce que sinon ça ne fonctionne pas et donc j'aimerais que Karine LHOMME nous dise comment cela fonctionne et avec quel budget. C'est important. »

Madame Karine LHOMME : « En termes de personnels, nous sommes aujourd'hui huit et demi équivalent temps plein. Nous avons une collègue qui est à mi-temps sur le service Archives et le Musée.

Le Musée, ce sont des métiers différents. Il y a des métiers liés à l'accueil. Il y en a qui sont liés aux collections, aux expositions. Il y a des métiers techniques sur le bâtiment.

Il y a trois personnes qui sont dédiées à l'accueil dans le cadre de l'ouverture de la Cité du mercredi au dimanche. C'est l'organisation qu'on avait posé sur le papier. Elles travaillent en binôme. Elles ne sont jamais toutes seules à l'accueil.

Nous sommes deux à travailler sur les collections. Il y a ma collègue médiatrice qui est chargée de l'accueil des groupes. Il y a un agent administratif et un agent technique.

Aujourd'hui, un musée c'est aussi un bâtiment technique et il faut être à même de pouvoir répondre aux différentes pannes, au suivi des maintenances au quotidien pour assurer une ouverture dans les meilleures conditions possibles pour le public.

Pour vous donner une idée, en 2014 il y avait neuf agents sur l'ensemble des musées. Aujourd'hui, nous sommes huit et demi. La restructuration des musées n'a pas démultiplié et alourdi le nombre de postes.

Par comparaison aussi, un Musée comme la Cité de la Tapisserie à Aubusson, à une autre échelle en termes de fréquentation et de gestion, c'est plus de quinze personnes. Le musée Labenche aussi. Ça reste donc un équipement avec une équipe tout à fait raisonnable et engagée. »

Monsieur Bernard COMBES : « L'accueil est toujours de très grande qualité. Je crois que c'était important de traiter ces questions parce qu'au bout d'un moment on ne sait plus si on a tort ou on a raison de faire les choses mais je me persuade tous les jours avec tout un chacun qu'on a raison de les faire même si on doit parfois corriger aussi les choses qui ne fonctionnent pas. Là, en l'occurrence, ce n'est pas le cas.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Karine, avez-vous le budget général en tête ? »

Madame Karine LHOMME : « Je n'ai pas celui à venir.

Je n'ai qu'un budget de fonctionnement qui exclut tout ce qui est ressources humaines mais nous sommes aux alentours de 45 000 € en budget de fonctionnement, avec une part non négligeable de subventions et de mécénat que nous allons chercher en fonction des projets.

Hier le Crédit Agricole, la Fondation d'Entreprises Centre France, a remis un mécénat de 75 000 € pour le dispositif numérique du musée. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ce n'est pas un petit chèque. On était présent hier et Sébastien FARGES a joué un petit panel de morceaux pour remercier aussi ce geste.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Nous sommes à la veille des fêtes et on va profiter de ce Conseil Municipal pour s'exprimer.

Ce que j'aurais aimé aussi dans ce projet c'est qu'il soit en synergie avec la ville. Qu'il irrigue la ville et qu'on s'interroge encore sur le devenir du musée du Cloître, comment on peut l'intégrer, comment aussi on peut favoriser la découverte du Trech qui, pour moi, est une espèce de lieu clos où la ville n'est pas suffisamment active. Il n'y a pas suffisamment de signalétique sur les bâtiments.

On voit bon nombre de touristes qui se déploient dans ses artères. Ils n'ont rien pour se repérer. Les rues sont « dégoûtantes ». Il y a des étrons partout. Je le sais parce que j'y vais trois fois par semaine.

Là aussi une activité un peu plus active sur la voirie serait importante et il faudrait avoir dans ce premier écrin où vient le touriste des interfaces, qui lui permettent de s'approprier aussi l'histoire de cette ville.

Vous n'avez rien. Cela fait trente ans que vous êtes dans cette ville et il n'y a pas de signalétique sur les bâtiments, ou quand il y a une signalétique, elle est exsangue. Elle est détériorée, effacée.

Je pense qu'il y a là un travail d'appropriation à faire. Le musée doit être aussi le moyen de rayonner autour de cet écrin dans ce quartier que vous avez voulu valoriser dans cette mandature. Il faut aller plus loin. Vous devez aller plus loin. »

Monsieur Bernard COMBES : « Entendu.

Sur votre jugement sur l'état dégoûtant des rues, c'est un peu fort. Il faut quand même se rendre compte. La personne qui est sur ce secteur, Séverine, que je connais et qu'on connaît tous les uns et les autres, fait un travail considérable mais c'est parce que les gens sont dégoûtants d'abord.

Récemment, je suivais un passant avec son chien qu'il a laissé, bien sûr, faire son étron et j'ai demandé à la personne si possible de ramasser ce que son chien avait produit et la personne m'a répondu qu'elle avait mal au dos.

Il faut rester calme en toutes occasions, bien sûr, parce que sinon ça n'est pas la solution mais c'est vrai que cela fait un peu mal au cœur d'entendre ça lorsque l'on sait que cela est fait à dessein.

Si les gens sont dégoûtants, effectivement à certains moments il faut corriger leur manière de se conduire. C'est difficile. Ce n'est pas tous les gens qui font ça mais il y en a quand même trop.

Pour la signalétique, je le sais. Je reconnais une carence qui doit être corrigée normalement mais vous savez, c'est très facile et en réunion de direction j'entends très souvent « c'est commandé ». Vous voyez ?

« C'est commandé. Ça va arriver, c'est commandé ».

Je vais vous répondre à vous comme on me répond à moi chaque mardi matin entre dix heures et midi : « c'est commandé ». »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Je voulais rappeler qu'il existe un géocaching portant sur Angèle LAVAL et qui permet de retrouver un certain nombre des sites patrimoniaux de la Ville de Tulle et qui nous fait aller, effectivement, du Trech à la Rue de la Barrière jusqu'au cimetière du Puy Saint Clair.

Je pense qu'il est assez peu utilisé et c'est bien dommage parce que c'est une façon très agréable de se souvenir, bien que ça ne soit pas l'histoire la plus « marrante » mais de retracer l'histoire d'Angèle LAVAL, donc « le Corbeau » pour ceux qui ne s'en souviennent pas et c'est normal puisque c'est du passé, mais c'est aussi une excellente occasion de visiter la ville. On s'arrête dans des endroits qui sont vraiment emblématiques de la Ville.

Je voudrais aussi saluer ce qu'a fait l'Empreinte avec le spectacle « Respire » qui a vraiment permis aux gens de visiter le Trech et c'était assez exceptionnel.

J'y suis retournée pour voir comment c'était de jour et finalement c'est pas mal. Ça s'appelait « Safari intime ».

C'est dommage parce que c'est passé mais il y a eu du monde. Il y a eu beaucoup de monde et les gens étaient étonnés de découvrir le Trech sous cet angle.

Il y a quand même deux façons de visiter le centre ancien de façon, déjà un peu plus ludique et puis de façon un peu plus agréable, à mon gré. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Je vais rebondir sur la partie signalétique.

Ce que je vous propose c'est qu'on puisse lors d'un prochain Conseil Municipal, vous présenter le schéma directeur de la signalétique.

Il y a un déploiement qui est prévu à partir de 2025 et donc la nouveauté en termes de signalétique, on parle bien de la signalétique routière et de toutes les indications réglementaires et légales, c'est qu'on a souhaité intégrer dans ce schéma directeur un principe de signalétique piétonne et modalités douces.

Au départ de l'ensemble des parkings, vous aurez aussi des panneaux qui indiqueront le périmètre et le quartier potentiellement desservi avec les temps de parcours, les distances entre un point A et un point B.

Le premier secteur qui va être déployé va être celui du Trech. Il y a un peu de retard sur l'installation mais le schéma directeur est validé.

Ce sont des choses qu'on n'a jamais pris dans ce sens-là. Il faut quand même aussi se dire les choses. On n'a jamais établi un schéma directeur de signalisation et de signalétique pour la commune de Tulle.

Aujourd'hui c'est fait. Pour preuve que c'est bien fait, le département nous a emboité le pas puisqu'eux aussi sont responsables de la partie routière.

Ils étaient avec nous autour de la table pour la partie amont, c'est-à-dire les études et puis le travail avec le bureau d'études. Ils ont participé parce qu'ils sont acteurs aussi et responsables de certains panneaux.

Ils ont « embrayé » eux aussi sur l'élaboration de leur schéma directeur et donc on sera calé avec eux. Dorénavant, dès lors qu'il y aura des installations d'équipements, il y aura une norme établie et ça ne sera pas installé n'importe où.

Aujourd'hui, on va suivre une logique et une démarche pour les années à venir avec des dénominations qui vont changer mais aussi avec une lecture de la ville qui sera totalement différente avec des sous quartiers.

Tout cela est prêt et arrive. Je vous propose de vous présenter au prochain Conseil Municipal quelques échantillons parce qu'on en a reçu. Ça serait une bonne idée. »

Monsieur Bernard COMBES : « Est-ce que vous nous promettez de n'enlever qu'au fur et à mesure les pancartes, les panneaux ? C'est-à-dire enlever puis remplacer plutôt que de tout enlever et puis, chemin faisant, de remplacer parce que sinon je voudrais quand même qu'il me reste un tantinet de vie numérique sur les réseaux sociaux pour encore quelques jours, donc si c'est possible d'éviter le « massacre à la tronçonneuse » numérique, ça serait sympathique. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « C'est prévu mais après, c'est complexe parce qu'il faut allier de la voirie avec des entreprises qui viennent poser certains éléments. Il faut que les fondations soient solides pour que ça tienne dans le temps et puis après il y a la logique de se dire qu'on déploie secteur par secteur pour que, justement, on ne reste pas à vide, sans panneaux pendant une longue période et qu'on puisse avoir un démontage et un remontage qui soit à quelques jours près et ne pas attendre plusieurs semaines ou mois pour que ça intervienne. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je pense, effectivement, que cela a été bien réfléchi.

On a mis, certes, le temps mais ça coûte aussi très cher au final puisque ce sera financé par différentes tranches. Mais je me souviens de l'étude qui avait été menée par la Société qui avait élaboré ce plan et qui est, je crois, bien fait.

C'est compliqué quand même quand on arrive à Tulle de se mouvoir en général parce que c'est complexe de se déterminer dans les espaces. C'est facile pour nous mais il y a des personnes qui sont en difficulté assez rapidement et les indications ne sont pas toujours suffisantes et le GPS non plus parce qu'il renvoie les camionneurs dans des endroits parfois assez improbables. Il faut le reconnaître aussi. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je pense que Monsieur MARTHON a fait un saut de côté et puis il était nécessaire pour expliquer une autre logique.

Ce que j'attendais ce n'est pas la signalétique de cette nature-là mais c'est la signalétique sur les hôtels particuliers, sur le patrimoine historique.

C'est tout à fait autre chose.

Après, le gros travers du numérique c'est qu'on ne s'arrête plus pour demander son chemin. C'est aussi cela qui se perd. »

Monsieur Bernard COMBES : « Pour ce qui est de l'enrichissement historique, on pourra travailler aussi. C'est complémentaire de la première démarche. »

Monsieur Patrick BROQUERIE : « Au niveau de la propreté urbaine, chacun sait qu'on ne peut pas mettre quelqu'un derrière tous les usagers.

En revanche, je voudrais vous faire remarquer qu'un réseau de cendriers publics a été installé récemment notamment Place Berteaud, Place Gambetta et au Théâtre.

Ils seront complétés par des sérigraphies au niveau des bouches d'égouts pour signaler que lorsqu'on met un mégot dans l'égout, la mer commence là entre autres.

On fait ce qu'on peut avec les moyens qu'on a, les agents qu'on a mais la propreté urbaine n'est pas oubliée. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Juste un élément technique sur les aspects signalisation puisqu'en ce qui concerne les premières études, la somme s'élevait à 1 200 000 €. C'est cher et cela représente un gros investissement.

On a réussi à la faire descendre à 800 000 € et vous verrez tout à l'heure dans la Décision Modificative, puisque c'est commandé et pas encore payé, qu'on enlève 200 000 € sur cette année parce qu'on reporte sur l'année prochaine.

Nous n'avons pas encore la signalisation mais elle va arriver en 2025.

Voilà pour ce petit élément technique. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est important.

C'est vrai aussi parce qu'on ne sait pas quel budget on va pouvoir construire vu que nous n'avons pas de budget national, c'est quand même un peu difficile de savoir ce qu'on peut dépenser et investir quand on n'a pas ni le montant du FCTVA, ni toutes les dotations dont on pourrait être attributaire ou bénéficiaire.

On verra, en attendant BAYROU ou CAZENEUVE, BORLOO, ... qui sais-je encore et qu'on aura trouvé dans la botte de Noël du Président de la République.

Merci beaucoup Karine. On vous encourage avec vos équipes à continuer à aller hors les murs pour qu'on vienne encore plus nombreux et nombreuses au musée.

Merci de cet équipement que vous faites vivre au quotidien.

Nous allons passer maintenant à la Directrice du Conservatoire de Musique, Laëtitia CHAPELLE, qui est là depuis quelques mois maintenant.

Elle va vous présenter le fonctionnement du Conservatoire. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Enfin, il s'agit de vous présenter le Projet d'Etablissement. En effet, un Projet d'Etablissement est obligatoire pour bénéficier du label Conservatoire.

Donc, on s'est penché vraiment énormément depuis le mois d'avril avec tous les interlocuteurs que ce soit la direction, les professeurs, les parents d'élèves, les élèves pour, justement, essayer de redonner à ce Conservatoire tout ce qui est normalement dû. C'est-à-dire que le Conseil d'Etablissement est obligatoire et on a estimé que c'était le moment aussi d'en faire une sorte de refonte.

Rassurez-vous, ce n'est pas une refonte qui coûte de l'argent. Tout est compris dans la même enveloppe mais c'est une refonte pour essayer de garder le plus présent possible l'excellence qui peut émerger de ce Conservatoire tout en le conjuguant avec des pratiques qui sont des pratiques courantes de la population.

Pour vous donner le plan, il y a les propos introductifs et c'est moi qui vais les faire.

Ensuite, il y a l'état des lieux et le diagnostic. Les perspectives et les modalités de suivi.

Donc, en propos introductifs, je voudrais dire simplement que, je l'ai découvert parce que je ne le savais pas le bâtiment où est le Conservatoire c'est Jacques DELORS qui l'a inauguré en 1982. Je l'ai appris lorsqu'il y a eu une conférence sur Jacques DELORS.

C'est lui qui a inauguré le bâtiment et l'année d'après, en 1983, l'Ecole de Musique devenait Conservatoire. C'est à cette époque-là qu'un certain Jean-François TARDIEN a émis un petit peu la règle directrice de ce qu'allait être ce Conservatoire en disant « favoriser la vie culturelle sous tous ses aspects au niveau de la diffusion, de la création et de la formation en ayant particulièrement soin de les rendre accessibles aux plus défavorisés dans ce domaine par des mesures appropriées. »

Depuis, effectivement, le Conservatoire a continué à conserver, si je puis dire, mais du coup il s'est beaucoup ouvert. Quantité d'associations émaillent la ville de Tulle et elles sont forcément un jour ou l'autre liées à ce Conservatoire, à la dynamique culturelle de la Ville.

Enormément d'associations, que ce soit de chorale, de théâtre ou d'arts plastiques, font vibrer cette particularité, cette singularité culturelle de la Ville de Tulle qu'il faut toujours plus mettre en avant.

Il y a eu cette opportunité de toutes ces associations qui se sont construites et ensuite il y a eu, effectivement, l'ouverture de la maison des Métiers d'Art, l'ouverture de la Médiathèque Eric ROHMER, la création de la Scène Nationale l'Empreinte et en 2024 la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines.

C'est dans ce contexte très culturel avec énormément de festivals parce qu'en janvier prochain commence « Du Bleu en Hiver ». Il y a « Ô les Chœurs » aux Musiques Actuelles et il y a eu « les Nuits de Nacre ».

Tout ceci fait que l'offre culturelle est une offre importante et que le Conservatoire se devait d'être en phase avec une offre culturelle généreuse et donc c'est pour cela que nous nous sommes particulièrement intéressés à l'évolution de ce Conservatoire.

Je laisse la parole à Laëtitia CHAPELLE pour présenter l'état des lieux et le diagnostic. »

- Présentation du Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental

Cf document en annexe

Madame Laëtitia CHAPELLE : « Nous allons dresser un Projet d'Etablissement pour les six années à venir mais avec, quand même, un bilan qui sera élaboré à trois ans.

Pourquoi un Projet d'Etablissement labellisé ?

Une labellisation de la DRAC c'est avant tout un gage de qualité de l'enseignement qui est dispensé au Conservatoire, de la qualification de ses enseignants et c'est aussi une source d'attractivité pour une ville et pour un territoire et ça permet, en plus, un financement de l'Etat.

Ce projet est très important pour les six années à venir et il va parler de l'éducation à toutes les formes et de toutes les pratiques en allant de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire, aux Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse, aux Orchestres à l'école, à l'enseignement spécialisé, aux pratiques collectives et aux pratiques en amateur.

Ce Projet d'Etablissement a été réalisé tout au long de l'année 2024 en concertation avec l'équipe enseignante et administrative, avec les partenaires scolaires, associatifs et institutionnels mais aussi avec les élus. On y a consacré beaucoup de temps, de journées de travail, notamment à la rentrée scolaire.

Je vais donc vous présenter un état des lieux. Le Conservatoire se trouve sur un territoire riche en offre culturelle. Christiane MAGRY vous en a parlé ainsi que de l'engagement de la Ville de Tulle pour le Conservatoire et la culture.

Je vais plutôt vous parler des nombreux partenariats tissés par le Conservatoire et du fonctionnement que l'on a en réseau, notamment avec les Conservatoires Nord Est Nouvelle-Aquitaine, c'est-à-dire les Conservatoires de région, de Limoges, de Brive, de la Dordogne ou encore de la Creuse.

On a des conventions de partenariat avec le Conservatoire de Brive pour les échanges d'élèves qui peuvent se former dans les deux établissements.

Le schéma départemental de développement des enseignements culturels, par le biais du Conseil Départemental, nous lie également avec de nombreux acteurs culturels.

L'Education Nationale est aussi un partenaire privilégié, notamment avec les Collèges Clemenceau et Victor Hugo pour les Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse.

Il y a aussi des partenaires culturels qui sont nombreux et précieux comme la Scène Nationale l'Empreinte, la SMAC Des lendemains Qui Chantent, le CRMLT, des associations comme les Enfants de Tulle notamment.

Quelques chiffres : Nous avons cette année près de 530 élèves. Quasiment 400 en musique dont 64 collégiens en horaires aménagés musique, 88 en classe de danse dont 20 élèves venant du Collège Victor Hugo en classes à Horaires Aménagés Danse, 22 élèves musiciens et danseurs et 21 élèves de l'Orchestre à l'école qui se déroulent à Joliot Curie. Je vous en reparlerai un petit peu plus tard.

Il y a 60% d'élèves filles et 40% d'élèves garçons et pour la répartition géographique, 41% des élèves viennent de la Ville de Tulle, 46% des communes de l'Agglo, 11% d'autres communes Corrésiennes et 2% proviennent d'autres départements.

Je vous montre un petit diagramme concernant les âges de nos élèves. On accueille les élèves à partir de cinq ans et même quatre ans en danse. On a une large part d'élèves en primaire.

La majeure partie de nos élèves est sur la tranche d'âge des collégiens. C'est normal puisqu'on a des Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse.

Malheureusement on constate qu'avec l'entrée au Lycée, on perd des effectifs. Là, il y aura vraiment une recherche à faire pour inscrire dans la durée les élèves dans leur parcours et

on verra ensuite comment maintenir les élèves dans ces pratiques et les amener vers l'autonomie par la suite.

Il y a un peu moins d'élèves dans l'entrée de la vie active mais on voit que les adultes représentent un petit tiers des effectifs du Conservatoire.

Nous allons aborder, à présent, la partie diagnostic avec un bâtiment à restaurer. Il date de 1982 et sur lequel, hormis au premier étage, il n'y a jamais eu de gros travaux d'entretien.

Un renforcement de l'enseignement de l'accordéon serait à mener en lien, bien sûr, avec la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines, l'accordéon étant un marqueur de la Ville de Tulle évidemment.

L'enseignement des musiques actuelles et du jazz est une vraie spécificité du Conservatoire de Tulle qui est moteur, d'ailleurs, dans le réseau des Conservatoires autour de notre région.

Il y a des actions culturelles à soutenir, notamment tout ce qui concerne l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire donc avec les écoles maternelles et élémentaires.

Les pratiques pédagogiques sont au cœur de nos enseignements où, en trois points, on cherchera à développer la transversalité entre les enseignements de musique et de danse, adapter nos parcours et cursus et puis, faire plus de lien entre la pratique et la théorie soit entre la formation musicale et la formation instrumentale.

Les pratiques collectives sont un vrai enjeu puisque, bien sûr, la musique ou la danse ça se partage. L'idée c'est d'inscrire nos élèves dans des ensembles musicaux, dans des compagnies pour se produire ensemble.

Les partenariats sont déjà nombreux mais ils seront toujours à renforcer.

Nous serons amenés à définir une stratégie de communication et à la développer en lien avec, bien sûr, le service Communication de la Ville.

Nous devons également adapter l'organisation.

Ce diagnostic se décline dans sept perspectives sous forme de sept verbes d'action :

- Accueillir
- S'ouvrir
- Former
- Pratiquer
- Fédérer
- Communiquer

Je vais vous décliner, pour chaque verbe d'action, les actions qui seront mises en place.

Il faut réorganiser les espaces pour mieux accueillir. Comme nous l'avons dit, il y a un travail à mener sur nos locaux. Une étude de faisabilité a été effectuée en 2023 et les travaux auraient pu être très conséquents.

Pour l'instant, à court terme, un environnement d'apprentissage plus qualitatif est envisagé avec un programme de gros entretien à effectuer sur les niveaux de deuxième et troisième étage (peintures, revêtements muraux, sols, plafonds, éclairage).

Par ailleurs, on a pu revoir depuis la rentrée de septembre une occupation de certains espaces avec des objectifs de fonctionnalités améliorés comme rapprocher les salles des professeurs et les bureaux des équipes, dissocier l'espace accueil du secrétariat, regrouper dans un espace commun les musiques actuelles.

Les choses sont déjà enclenchées au niveau de l'organisation des espaces et du rafraîchissement des locaux prévus pour les années 2025 et 2026.

Un référent handicap a ses missions qui sont incluses dans le nouveau Projet d'Établissement pour l'accompagnement inclusion des élèves.

On souhaite optimiser les relations avec les familles pour mieux accueillir notamment avec des logiciels qui permettront plus d'efficacité dans les inscriptions, réinscriptions.

Une étude de la tarification pourra être effectuée dans le cadre de la politique d'accessibilité des publics.

Pour s'ouvrir, le Conservatoire a prévu de travailler sur la structuration et le développement de l'éducation artistique et culturelle en musique comme en danse. Donc, les interventions en milieu scolaire sont très importantes. Pour cela il y a nécessité d'avoir un enseignant spécialisé qui intervient dans les écoles de la Ville.

C'est un vrai travail de terrain et de lien avec l'Éducation Nationale. C'est donc important d'aller vers les publics scolaires puisque c'est dans ces publics que l'on peut toucher tous les enfants de toutes catégories sociales.

Il y a également la révision du dispositif Orchestre à l'école. Actuellement, il y a deux classes à l'École Joliot Curie qui en disposaient. Cette année on a commencé à faire évoluer ce dispositif pour permettre aux élèves d'emporter les instruments dans leurs familles puisque c'est quelque chose de très important de pouvoir avoir l'instrument dans sa famille pour pouvoir pratiquer et amener aussi la culture dans les familles.

Donc, on envisage de s'affilier à l'association « Orchestre à l'École » peut-être pour avoir des financements pour des achats de nouveaux instruments et pour répondre à des appels à projets avec des propositions qui pourront être ouvertes à d'autres écoles de la Ville.

On poursuit les interventions au niveau de la petite enfance. C'est quelque chose d'important qui est menée depuis plus de quarante ans et en lien avec l'Agglo.

En ce qui concerne l'Agglo, on va travailler sur le dispositif des « Territoires en concert » qui concerne des propositions de concerts et spectacles qui sont, en fait, aux communes de l'Agglo. On pourrait le développer en créant plus de liens avec les écoles de ces communes-là ou des ateliers de pratique artistique auprès des publics.

Pour s'ouvrir, on peut participer à des forums ou des rencontres, fréquenter les œuvres et les artistes en allant aux spectacles et aussi poursuivre les projets avec les acteurs locaux.

Former est notre cœur de métier au Conservatoire. Les Conservatoires ont une double mission qui est de former des amateurs épanouis mais aussi d'accompagner les élèves qui souhaitent s'orienter vers une professionnalisation.

Nous envisageons de travailler sur la transversalité musique et danse dès l'éveil, de travailler à nos parcours études et parcours projets.

Evidemment, le Conservatoire délivre des diplômes mais on a aussi à cœur de conserver nos élèves dans la durée et peut-être que cela passe aussi par des souhaits d'élèves de ne pas aller vers des diplômes ou d'avoir des parcours plus personnalisés en mode projet. Le

Conservatoire doit pouvoir s'adapter dans le cadre des préconisations du schéma national de la DRAC.

En tout cas l'idée des pratiques collectives qui sont centrales également c'est d'accompagner les élèves vers les pratiques en dehors du Conservatoire, de travailler sur les modalités d'évaluation.

Il y a également le volet « se former » pour l'équipe du Conservatoire.

En tout cas, se former, c'est aussi l'évolution nécessaire des pratiques pédagogiques qui sont déjà en cours mais qui sont à poursuivre en allant aussi vers les outils numériques.

En ce qui concerne le volet « pratiquer », il y a des axes qui concernent la validation des pratiques collectives via les ensembles musicaux partenaires c'est-à-dire que nos élèves pourront valider certaines de leurs pratiques via des ensembles associatifs comme les Enfants de Tulle.

Il faut soutenir les pratiques en amateur et les structurer. Il faut définir les modalités de soutien et il est important aussi que le Conservatoire soit un lieu de ressource, de partage d'expériences et de conseil.

Le schéma national d'orientation pédagogique explique qu'il est nécessaire d'apporter aux élèves les outils d'une autonomie leur permettant de développer leurs pratiques artistiques au sein du Conservatoire comme à l'extérieur, pendant et après leurs études.

Nous souhaitons vraiment faire le lien entre musiques vivantes et transmission des pratiques en mutualisant des compétences et des matériels comme cela peut être le cas, notamment avec la convention avec Des Lendemain Qui Chantent.

Ensuite, « Fédérer » c'est faire vivre et développer des partenariats et s'insérer dans des enjeux communs avec le Conseil d'Etablissement qui s'est réuni justement pour travailler autour du Projet d'Etablissement, du réseau de Conservatoires NENA dont je vous ai parlé, avec Limoges, Brive, la Dordogne et la Creuse.

Nous avons également les conventions entre le Conservatoire de Tulle et le Conservatoire de Brive, le schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Conseil Départemental et les nombreux liens avec les acteurs culturels. Les principaux liens étant avec l'Empreinte, La Cité de l'Accordéon et des Patrimoines et l'association « Des Lendemain Qui Chantent ».

Nous avons aussi le volet « s'organiser ». Nous avons retravaillé depuis la rentrée 2024 à l'organigramme avec une réorganisation de l'équipe administrative, technique et enseignante du Conservatoire avec l'arrivée dans l'équipe d'une assistante de direction qui travaille en lien avec le Pôle technique, le Pôle scolarité et diffusion et le Pôle administratif, l'équipe pédagogique et, nous en avons parlé tout à l'heure, notre référent handicap avec des missions d'accompagnement inclusion.

Ces modifications d'organisation interne ont été validées en CST.

Nous avons aussi dans ce volet les départements (cordes, musiques amplifiées, jazz et musiques latines, éducation artistique et culturelle, voix, danse, formation musicale et culture musicale, instruments polyphonique et accordéons et le relais stratégie de communication) et les Conseils pédagogiques.

Pour s'organiser, nous travaillerons également à un Règlement Intérieur qui pourrait être mise en œuvre dès le mois de septembre 2025. Donc un règlement de fonctionnement de l'équipe qui pourrait être soumis à l'avis du CST et un Règlement des Etudes qui découlera de notre travail autour des cursus et des parcours des élèves.

Pour terminer, nous avons également le volet « Communiquer ». Le Conservatoire n'avait pas vraiment de modalités de communication propre donc l'idée est de développer la communication comme cela a été fait pour la cité de l'Accordéon et des Patrimoines en lien avec le Service Communication qui gère la stratégie de communication du Conservatoire avec des relais auprès des professeurs qui peuvent apporter des éléments.

Une page Facebook a été créée et a été lancée en novembre 2024.

Un travail autour du nom et de la charte graphique et de l'identité visuelle est envisagé. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Effectivement quand on s'est posé la question du musée, on s'était posé la question de savoir si on gardait le terme de musée. Finalement on a dit que ça ne serait pas un musée mais la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines.

On peut être pour ou on peut être contre mais maintenant c'est fait, donc on ne va pas le remettre en question.

C'était un moyen un petit peu détourné de favoriser un accueil différencié d'autant plus qu'il y avait l'auditorium, l'accordéon et donc on voulait garder un côté un petit peu festif.

Pour le Conservatoire, on s'est posé la même question c'est-à-dire que comme le Conservatoire est jugé comme étant un peu élitiste et que la volonté de toute l'équipe c'est justement de l'ouvrir le plus possible à tous les gens qui n'avaient pas accès avant au Conservatoire et de l'ouvrir à des publics différents et à le faire sortir aussi parce que finalement s'il ne sort pas de son lieu approprié les gens ne le connaissent pas.

Donc, on se pose la question de savoir si on garde le titre de Conservatoire de Musique et de Danse.

On a décidé de vous demander votre avis ainsi qu'aux gens qui souhaitent participer à ce questionnaire et de leur demander ce qu'ils souhaiteraient, eux.

Cela a été fait quand l'Empreinte a choisi ce nom. Ça a été fait comme ça. C'est-à-dire qu'il y a eu un vote. Les gens n'étaient pas forcément tous d'accord et puis, après, c'est la majorité qui l'a emportée.

Je ne sais pas ce que vous en pensez. Je trouve, pour ma part, si je peux donner un tout petit peu mon opinion, que ce n'est pas tout à fait la même chose. Pour le Musée « la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines » c'était un peu différent.

Je pense que Conservatoire, je ne vais pas dire que « ça en jette » mais si un petit peu.

C'est reconnu et donc je ne sais pas s'il faut se débarrasser de cette appellation. »

Madame Laëtitia CHAPELLE : « Pour la réflexion autour du nom du Conservatoire, dans la communication, il y aura une valorisation des médias et des supports existants pour peut-être mieux les utiliser.

Il y aura également des réalisations de capsules vidéo pour mieux faire connaître et valoriser ce qui est pratiqué au Conservatoire et aussi hors les murs.

Un travail sera également mené sur la communication interne. Ce sera une communication aux familles mais aussi au sein de l'équipe administrative et pédagogique.

Voici quelques exemples de supports possibles de communication sur le bâtiment avec un système de grandes bâches qui pourraient permettre d'identifier le bâtiment.

Je voulais préciser aussi, avant de passer aux modalités de suivi, que tout ce qui pourrait être modifications dans les enseignements se fera uniquement dans le cadre du redéploiement de moyens.

Quant aux modalités de suivi de ce Projet d'Etablissement, ce dernier fera l'objet d'un suivi par le Comité de direction de la collectivité, par le Conseil pédagogique du Conservatoire et par le Conseil d'Etablissement. Il y aura donc un bilan à trois ans qui sera réalisé et présenté en Conseil Municipal, pour ajustement, pour aller vers les six ans. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci beaucoup pour cette présentation. Je pense que c'est très complet et c'était nécessaire aussi de présenter, de matérialiser, de formaliser un projet d'Etablissement autour de ce Conservatoire qui nous tient à cœur et que défend avec acharnement Christiane, le Pôle Culture, Christine aussi et beaucoup d'élus qui nous entourent.

C'est aussi le rôle de Christiane en tant que chargée de la Culture de dire à Laëtitia CHAPELLE qu'on l'encourage aussi à poursuivre ce travail de rénovation en profondeur des pratiques professionnelles, non pas musicales parce qu'elles sont déjà existantes, mais vous amenez un vent de fraîcheur et de restructuration qui était essentiel. Ce n'est pas facile à faire parce que les habitudes sont parfois pesantes et elles sont souvent difficiles à dépasser.

Je voulais vous témoigner tout notre encouragement collectif, vous assurer de notre soutien plein et entier parce que vous avez été choisie par la municipalité pour conduire ce projet et vous êtes totalement légitime pour le faire et vous avez toute latitude pour y parvenir.

Je voudrais saluer Jean-Luc CAPELLI qui, dans le cadre de sa direction générale adjointe du Pôle services à la Population, accompagne cette démarche parce que c'est vrai aussi que ce n'est pas facile de faire avancer cette structure et je sais qu'il a à cœur de le faire dans le respect de chacun.

L'heure des questions est arrivée, si vous le souhaitez, ou des observations. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je voudrais, à nouveau, vous remercier Monsieur le Maire, parce que vous donnez quand même écho aux demandes que nous faisons et je vous remercie Madame CHAPELLE pour cette présentation exhaustive.

J'ai deux petites remarques à faire. J'aurais bien aimé, concernant les élèves, avoir le profil social parce que je ne sais pas si vous avez la curiosité de regarder l'indice de condition sociale des écoles de la Ville de Tulle mais nous avons des fléchissements significatifs sur des pratiques culturelles qui peuvent être offertes aux familles et que les familles s'accordent.

Là on voit bien aussi les effets d'une paupérisation de la population dans le rapport qu'elle peut avoir avec la culture. C'est vraiment intéressant.

Même des écoles comme la Croix de Bar chutent. On aurait pu croire qu'une classe moyenne s'était organisée pour mettre ses enfants dans une école qui était perçue comme un fleuron municipal sur la Ville de Tulle. Même là on a une chute dans l'ordre qui est offert par rapport à la précédente campagne.

Les collectivités, et Monsieur BREUILH le sait d'autant plus, se doivent d'offrir ces possibilités culturelles à un moment aussi où l'Education Nationale, il faut bien le reconnaître, fait de moins en moins pour les arts plastiques et pour la pratique musicale. On a une pratique de ces enseignements-là qui a presque complètement disparu, qui est encore présente dans les écoles primaires, qui s'étiolle au Collège et qui disparaît totalement au Lycée.

Je pense qu'au Lycée de Tulle on doit avoir un professeur de musique qui circule sur les établissements du Collège et du Lycée et si on a une dizaine d'élèves, c'est bien le grand maximum qu'on puisse avoir. En arts plastiques on doit avoir trente élèves.

On a fait le choix de sacrifier des matières qui étaient certainement des matières source d'épanouissement futur et qui nous auraient peut-être épargné pour beaucoup d'adultes les choix des neuroleptiques et des compléments pharmaceutiques pour trouver un équilibre qu'ils n'ont pas su construire dans leur trajectoire soit collégienne, soit lycéenne.

C'est un formidable enjeu pour la Ville de Tulle et c'est un formidable enjeu pour l'Agglo que de donner en partage des possibilités de déploiement. Ce terme qu'on pourrait juger un petit peu bourgeois dans son premier sens du terme mais donnons à nos concitoyens la possibilité de se déployer, de dépasser les obstacles, de dépasser les barrières sociales.

Je crois que c'est un des luxes que peut offrir la Ville de Tulle mais faut-il encore qu'elle conquière des publics. Tout l'enjeu, comme pour le musée, c'est d'aller à la rencontre de ces populations, d'aller à la rencontre de ceux qui ne s'autorisent pas aux faits culturels ou à l'action ou à la pratique culturelle.

C'est pour cela qu'il serait intéressant de voir les profils.

Une autre question qui serait intéressante c'est de voir les pôles de concurrence sur ce territoire, c'est-à-dire où sont les dangers : Argentat ? Ussel ?

Quelle offre et en quoi il y a un impact sur l'adhésion dans ce Conservatoire de Tulle ?

Monsieur Bernard COMBES : « Vous avez raison de soulever ces questions et il y en a beaucoup autour.

Si on veut bien regarder à l'aune du chiffre finalement de fréquentation. 528 élèves, c'est ça, mais si on enlève les adultes, il reste combien réellement de scolaires ?

A peu près 350.

Si on fait le calcul, à peu près des 1000 élèves qui fréquentent le Lycée de Tulle, des 600 élèves qui fréquentent le Lycée Cassin, des 1 000 élèves qui fréquentent les deux Collèges et des 1 000 élèves qui fréquentent les écoles élémentaires, le ratio pose question et vous avez raison de le soulever.

Là on retrouve la thématique qui avait animé Jean-François TARDIEN, c'est-à-dire de l'accès à cet outil culturel qui est l'apprentissage de la musique comme vous dites qui est tellement salvateur pour la suite quand on s'y engage.

C'est ce qui m'a toujours un peu inquiété parce que je vois bien que les habitudes de classe sont là et qu'on ne s'autorise pas finalement à pénétrer dans un Conservatoire quand on n'a pas la bonne fiche de paie, le bon CV et je ne sais encore quelle autre considération sur sa propre vie.

Ça vaut pour Tulle comme pour beaucoup d'autres villes mais à Tulle on fait quand même de la culture le mètre étalon du développement et je crois qu'on a un travail réel à faire.

C'est pour ça que dans le Projet d'Etablissement, on a beaucoup de ces caractéristiques qui viennent.

J'ai observé, par souci aussi d'aller chercher ailleurs ce qu'on trouve, que dans les agglos, par exemple, qui ont pris la compétence parce que ce n'est pas toujours le cas, il y a toujours eu un travail vis-à-vis des communes qui constituaient l'agglomération en question, avec un effet d'envoyer les professeurs dans les communes les constituant, d'aller animer des séquences pédagogiques dans les classes, dans les écoles.

J'ai donc interrogé des présidents d'agglos pour leur demander comment ils avaient réussi à amener cet élan et cet effort de déconcentration sur la ville centre parce qu'en fait c'est un véritable sujet.

En même temps on est pauvre même si on est centraux.

A chaque fois, les présidents d'agglomération qui ont effectué ce travail m'ont dit que cela avait été très compliqué à faire mais en tout cas si la compétence a pu être prise c'est parce qu'on est allé sur le terrain de ces communes-là.

C'est-à-dire qu'on ne peut pas espérer, même dans le prochain mandat qui démarrera après 2026, pour l'Agglomération comme pour la Ville, créer de synergie dans ce cadre-là et d'adhésion des élus si on n'effectue pas ce travail-là.

C'est pour ça que c'est à l'arrêt de ce point de vue-là même si l'Agglo fournit un effort en termes de participation financière mais il y a, finalement, tout le travail politique qui reste à faire.

Et quand j'avais été candidat au Département, sur la présidence du Département en 2015, j'avais proposé que le Conseil Départemental, dans les propositions politiques, prenne la compétence de l'activité musicale à l'échelle départementale puisque vous avez des associations d'éducation musicale dans des communes importantes qui ont du mal à exister aujourd'hui.

On voit les difficultés d'Allasac, Objat. On voit les difficultés d'autres communes où à la fois ça coûte cher aux parents parce que les frais d'inscription ne sont pas de même nature et l'accès est tout aussi complexe pour rejoindre ces établissements-là.

Je pense que c'est un vrai projet politique qu'il faut mener quelles que soient les équipes qui seront aux affaires en 2026. C'est un vrai projet que celui de l'éducation culturelle musicale et de sa diffusion. Je crois que c'est la première des diffusions.

Et quant aux indices de performance sociale dans les écoles, dont vous parlez Monsieur CHAUMEIL et vous avez raison de le dire, je ne suis pas encore très inquiet pour la Croix de Bar très franchement.

J'aimerais beaucoup que des écoles de la Ville de Tulle rattrapent cet indice. Il est un des meilleurs pour la Croix de Bar de toute la Nouvelle-Aquitaine. Je parle d'écoles élémentaires publiques, à part les écoles de quartier de centre-ville de Bordeaux.

Ce que je veux dire c'est qu'il faut que ces enfants-là puissent pénétrer dans cet endroit, écouter de la musique, être sensibilisés. Le Conservatoire fait un gros travail en fin d'année à travers des spectacles. A la Croix de Bar, il y a un magnifique spectacle qui a été fait par les enseignants de cette école et de l'Ecole Turgot. C'était un spectacle magnifique.

Là on voit les parents qui viennent avec les grands-parents et on a un vrai agrégat de ce que peut représenter un enfant qui s'engage dans une activité de cette nature : le chant, la musique et la danse

Cela passe par là. Cela passe par des petits spectacles, des choses comme ça qui font venir, qui donnent de l'appétence et autorisent les enfants qui ne croient pas à cet avenir là ou des parents qui n'y croient pas non plus, à le faire.

J'entendais toujours lorsque j'étais enseignant des parents se désoler en disant « mes enfants ne lisent pas ». Je leur disais « mais quand ouvrez-vous, vous-même un livre ? »

Ils disaient « nous on sait lire ! »

Donc il y a du travail. Il y en a encore beaucoup et l'enseignant que vous êtes le sait parfaitement et le sait mieux que d'autres.

Quand j'étais CPE au Lycée Edmond Perrier, il y avait 70 élèves qui avaient des cours de musique et il y avait deux professeurs de musique.

Voilà le résultat de ce qui s'est passé au niveau national même si nous avons créé la classe CHAM et CHAD à la faveur d'un Président de la république qui était bien placé pour motiver les équipes académiques ou rectorales. »

Madame Laëtitia CHAPELLE : « Je voulais simplement ajouter qu'il y a une tarification sociale qui existe pour les gros conservatoires.

D'ailleurs, la tarification sociale est imposée par le Ministère dans le cadre de la labellisation des conservatoires. En fonction des revenus des parents de nos élèves, ils ont la possibilité d'avoir jusqu'à 70% de réduction sur la cotisation pour les cours.

Il y a aussi une politique tarifaire familiale avec des tarifs dégressifs s'il y a deux enfants, trois enfants, etc. C'est quand même relativement important et je voudrais ajouter que l'éducation artistique et culturelle est, effectivement, très importante. Il faut aller à la rencontre des jeunes élèves qui n'ont pas forcément l'opportunité de venir jusqu'au Conservatoire.

Cette année, nous avons lancé des interventions en danse dans les écoles. C'était à l'Ecole Turgot.

Nous avons eu des retours très positifs pour une première et nous renouvelons l'expérience cette année et nous souhaitons justement aller plus loin dans les dispositifs « Orchestre à l'Ecole » puisque jusqu'à présent nos enseignants se produisaient à l'école sur le temps scolaire mais les élèves ne bénéficiaient pas des instruments, ne se produisaient pas vraiment en dehors de l'école.

Donc il faut faire venir les élèves au Conservatoire et leurs familles et faire des passerelles, en fait, entre les différents lieux culturels de la Ville et les écoles. »

Madame Sylvie CHRISTOPHE : « Pour compléter ce que dit Laëtitia CHAPELLE, même si effectivement beaucoup trop de familles s'interdisent l'accès à la culture, je voulais dire qu'au CCAS on a une aide importante qui s'appelle aujourd'hui « Ticket sport culture » et vous savez aussi combien la Ville de Tulle est attachée, Christiane l'a rappelé tout à l'heure en préambule, à l'accès à la culture et ça depuis de très nombreuses années.

Ça permet aussi pour les familles à faible quotient familial d'avoir une aide supplémentaire puisque le CCAS a cette aide.

C'est une aide qui est largement utilisée par les familles très modestes dont les enfants fréquentent le Conservatoire que ce soit en musique et en danse. Pour nous c'est extrêmement heureux de pouvoir participer à cette possibilité qui est là pour les familles et pour les enfants en particulier. »

Monsieur Bernard COMBES : « Est-ce que le Pass' Culture d'Etat permet aussi de faire des choses vis-à-vis du Conservatoire, est-ce qu'on peut s'inscrire et payer en partie avec ce Pass ?

A priori non. »

On peut aller au cinéma mais on ne peut pas s'inscrire au Conservatoire. »

Madame Sylvie CHRISTOPHE : « Je veux juste préciser que le « Ticket sport », c'est vraiment pour des enfants de 5 ans jusqu'aux jeunes de 25 ans. Je le dis à tout le monde parce qu'on diffuse cette information auprès des associations, auprès du Conservatoire et c'est une aide qui est versée directement à l'association ou à la structure et qui n'est pas donnée aux familles. »

Monsieur Serge HULPUSCH : « En écoutant un peu toutes les interventions, c'était juste peut être pour parler un peu à la place de Monsieur BERTHOMIER qui n'est pas là, mais c'était pour ne pas opposer non plus les pratiques.

Les pratiques sportives sont épanouissantes aussi pour le développement des enfants et des gens en général. Il y a aussi eu sein des écoles un partenariat, dont on n'a pas parlé, entre le CRLMT et l'USEP dans les classes où ils apprennent les danses traditionnelles et on peut associer musique et danse dès le plus jeune âge.

C'était pour préciser un petit peu ça. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci.

Monsieur BERTHOMIER est à la soirée partenariat du Sporting et le partenariat c'est l'argent. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Je voulais remercier cette démarche du Projet d'Etablissement parce que c'est vrai que dans les instances de dialogue social de la Mairie, on a beaucoup parlé du Conservatoire. On sentait des situations de crispation.

Je ne dis pas que tous les problèmes sont réglés mais en tout cas on sent que la démarche de Projet fait que l'on en parle beaucoup moins. On en parle pour d'autres types de problèmes, vous l'avez-vous-même évoqué Monsieur CHAUMEIL lors d'un Conseil Municipal.

On sent une situation qui se décrispe et je trouve ça très positif.

Je voulais remercier toutes les personnes qui sont impliquées dans cette démarche. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Sur ce qui a été évoqué en termes de projets sur la partie communication et notamment le nom. Je ne dis pas que cela fait tout mais cela a quand même une certaine connotation. On parlait d'élitisme tout à l'heure et je trouve que le Conservatoire c'est relativement pompeux comme terme.

Je trouve qu'il y a déjà un côté cloisonnement par le nom et qui peut faire penser à certaines personnes que ce n'est pas pour elles.

Après, c'est vrai que ce qu'on entend là, c'est, finalement, un vrai travail de médiation culturelle à mettre en œuvre. Aujourd'hui le numérique, le temps consacré et les moyens consacrés aussi, dans les familles, aux jeux vidéo et à tous les réseaux sociaux, etc., fait aussi

qu'à un moment donné on subit, je pense, et on se dit qu'on n'a pas le temps parce qu'on le consacre à d'autres choses

Pourquoi le décrochage s'opère au Lycée ?

C'est exactement l'âge auquel j'ai arrêté. Je me suis mis au sport. A un moment donné ça s'est opposé parce que je n'avais pas le temps de passer trois heures au piano par jour et de pouvoir aller jouer au basket.

Ce que je veux dire c'est qu'on cloisonne trop. Les structures se retrouvent avec le même constat. On manque de bénévoles, on manque de temps, on manque de moyens. Et si on arrive un peu plus à coopérer, il me semble que ça paraît un peu plus naturel et ça donnera peut-être un peu plus envie aussi.

Concernant le fait de changer de nom, je ne sais pas la dimension marketing que cela peut avoir et l'attractivité que cela peut générer mais je trouve que l'image colle beaucoup à une institution ancienne et un peu trop élitiste à mon goût, de l'extérieur, même si de l'intérieur la réalité est différente.

Bravo pour cette médiation culturelle qui est ultra nécessaire à mettre en œuvre. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Je vais m'autoriser à dire ce que j'ai déjà dit une multitude de fois mais je trouve que c'est tellement bien dit. Il s'agit de Monsieur Raphaël IMBERT qui est Directeur du Conservatoire de Marseille qui dit « le Conservatoire a besoin de retrouver son souffle, le souffle de l'improvisation ludique, du plaisir de jouer et de relier les uns aux autres sans distinction de style, d'esthétique, de classe sociale, d'héritage culturel mais avec un sens de l'exigence, du sensible et du beau assumé par toutes et tous. »

Pour moi, c'est bien résumé. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci Christiane. Merci Laëtitia et bonne continuation.

De ce point de vue-là, je vous recommande « En fanfare », le film qui passe en ce moment sur les écrans parce qu'il est très emblématique de ce rapprochement entre l'élitisme et les pratiques populaires. C'est un grand film par le message envoyé.

Pour un prochain Conseil Municipal, ce sera la Police Municipale. C'est peut-être moins poétique mais c'est tout aussi nécessaire.

On vous proposera, comme vous l'avez demandé, des bilans réguliers qui permettent aussi d'échanger sur le fonds et pas toujours sur des délibérations qui, parfois, sont un peu théoriques en tout cas quand on les décline. »

AFFAIRE A DELIBERER

- PÔLE SERVICES A LA POPULATION

AFFAIRES CULTURELLES -

Rapporteur : Madame Christiane MAGRY-JOSPIN

1- Demande de subventions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'année 2025 pour le Pôle Musées / Cité de l'Accordéon et des Patrimoines

Le Conseil Municipal peut voter une délibération globale l'autorisant à demander à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'année 2025 pour le Pôle Musées / Cité de l'accordéon et des patrimoines des subventions aussi élevées que possible pour les actions suivantes :

- organisation d'expositions temporaires et d'animations
- actions d'éducation artistique et culturelle
- acquisitions d'œuvres
- conservation préventive et restauration d'œuvres
- autres dispositifs

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver la demande auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre de l'année 2025, de subventions aussi élevées que possible pour financer les actions suivantes du Pôle Musées / Cité de l'accordéon et des patrimoines :**
 - **organisation d'expositions temporaires,**
 - **actions d'éducation artistique et culturelle**
 - **acquisitions d'œuvres**
 - **conservation préventive et restauration d'œuvres**
 - **autres dispositifs**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer les documents correspondants.**

APPROUVE à l'unanimité

2- Régie de recettes Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Mise en vente de 4 modèles de marque page et fixation du tarif de vente

La boutique de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines offre aux visiteurs une gamme de produits de papeterie : cartes postales, carnets, crayons.

Pour répondre à l'attente des visiteurs sur ce type de produit à petit prix, il est proposé d'imprimer un nouveau produit : le marque page papier au format 18 x 5,5 cm.

Il est prévu cinq modèles différents correspondant à des œuvres des collections. La planche annexée à ce rapport permet de visualiser les modèles qui seront imprimés.

Le prix de revient pour une impression de 200 exemplaires par modèle, soit 1 000 exemplaires au total, est de 0,12 centimes. Il est proposé de fixer le prix de vente unitaire à un euro.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en vente, dans le cadre de la régie de recettes de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines, de 1 000 (5 modèles x 200 exemplaires) marque-pages au prix unitaire de vente d'un euro.

APPROUVE à l'unanimité

3- Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Acquisition d'une série de douze tirages photographiques de l'artiste Anouck Everaere

Depuis 2017, la Ville de Tulle a constitué, au sein de ses collections muséales, un fonds d'œuvres contemporaines en lien avec les résidences d'artistes autour de la dentelle en point de Tulle, portées par l'association La Cour des Arts.

Ce fonds a vocation à témoigner pour les générations suivantes de ce dialogue entre savoir-faire historique local et création contemporaine. Cette volonté d'enrichissement autour du savoir-faire local est inscrite dans le projet scientifique et culturel de la Cité et soutenue par l'Etat et la Région par une subvention du FRAM (Fonds régional d'acquisition des musées).

L'acquisition d'une série de douze photographies de l'artiste Anouck Everaere s'inscrit dans la continuité de cette démarche. Après Franck Claudon en 2023, Anouck Everaere est en effet la dernière artiste accueillie en résidence par la Cour des Arts en 2024.

Installée à Lussas en Ardèche, Anouck Everaere utilise la technique de la photographie et privilégie une approche documentaire sensible, loin de la neutralité. L'immersion dans la ville, offerte par le temps long de la résidence, lui a permis de s'imprégner des rencontres et de questionner la transmission de ce savoir-faire au-delà du groupe des dentelières.

De sa rencontre avec chaque dentelière, elle a fait une captation visuelle et sonore. Ainsi est née une série de douze portraits, cadrés et éclairés à la manière des peintres flamands. Les tirages photographiques ont ensuite été recouverts d'un motif choisi et réalisé par le modèle. Le portrait devient alors une sorte d'autoportrait intime liant dans l'image le modèle et sa dentelle. Ces portraits ont été présentés à la Cité et à la galerie du point G du 17 septembre au 2 novembre dernier. Les clichés proposés à l'acquisition sont visibles dans le dossier photographique annexé au présent rapport.

L'acquisition des douze tirages photographiques (80 x 49,5 cm)) est proposée au prix négocié de 125 euros par cliché soit 1 500 euros au total et s'accompagne d'un contrat de cession de droits (droit d'exposition et droit de reproduction). Il est prévu de solliciter une subvention à hauteur de 30% (450 euros) auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées.

La Commission d'acquisition des musées de Nouvelle-Aquitaine en date du 13 novembre 2024 a émis un avis favorable à cette acquisition.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'acquisition des douze tirages photographiques d'Anouck Everaere au prix de 1 500 euros pour affectation aux collections de la Cité de l'accordéon et des patrimoines (M1191)**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la participation du Fonds Régional d'Acquisition des Musées à hauteur de 30% (soit 450 euros) et à signer tout document s'y rapportant.**

APPROUVE à l'unanimité

4- Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Acquisition d'une œuvre de l'artiste Bernard Lachaniette intitulée *Petite mélodie pour Marc Perrone*

Né à Limoges en 1949, Bernard Lachaniette est un artiste plasticien qui vit et travaille à Brive. Dans l'atelier de sa maison pleine de couleurs, il décline une œuvre singulière protéiforme et sans cesse renouvelée, utilisant toutes les techniques à sa disposition : peintures, papiers découpés, sculptures, émail. Depuis longtemps inspiré par les musiques et l'accordéon, il a réalisé, au cours de l'année 2023, une quarantaine d'œuvres, dévoilées au public lors d'une exposition temporaire à la Cité de l'accordéon et des patrimoines du 20 juin au 29 septembre 2024 et intitulée « *L'accordéon sa muse* ».

Bernard Lachaniette a choisi comme musiques complices à ses créations, celles des tangos d'Astor Piazzola et de l'album *Son éphémère passion* de Marc Perrone (2004) qui ont accompagné ses séances de travail. Sous le titre à double jeu, l'accordéon sa muse, il convoque avec malice sa fantasque et énigmatique troupe experte en métamorphoses, encline à toutes les facéties. Au rythme d'acrobatiques compositions, il invite à la fête.

A l'issue de l'exposition, le musée propose l'acquisition d'une œuvre parmi cette série. Le choix s'est porté sur une des toiles grand format (150 x 120 cm) intitulée *Petite mélodie pour Marc Perrone*, dont le titre fait le lien avec l'univers musical de ce musicien accordéoniste diatoniste, mélodiste hors pair connu entre autres pour ses musiques de film (*Un dimanche à la campagne*, B. Tavernier, 1984 ; *l'incroyable histoire du facteur cheval* de Nils Tavernier, 2017).

L'acquisition est proposée au prix négocié de 2 000 euros et s'accompagne d'un contrat de cession de droits permettant au musée d'exposer et de reproduire librement l'œuvre sur tous ses supports de communication. Il est prévu de solliciter une subvention à hauteur de 30 % (soit 600 euros) auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées.

La Commission d'acquisition des musées de Nouvelle-Aquitaine en date du 13 novembre 2024 a émis un avis favorable à cette acquisition.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'acquisition de l'œuvre « *Petite mélodie pour Marc Perrone* » au prix de 2 000 euros pour affectation aux collections de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines (M1191)**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la participation du Fonds Régional d'Acquisition des Musées à hauteur de 30% (soit 600 euros) et à signer tout document à intervenir.**

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je ne savais pas que sa côte était si haute. Sur « Art Price », il n'est pas encore enregistré.

Les 2 000 € correspondent au droit de reproduction ?»

Madame Karine LHOMME : « C'est le prix. C'est l'acquisition de l'œuvre Il a des œuvres présentes dans les collections publiques, aux Beaux-Arts de Limoges. Il nous cède les droits de l'exposer mais aussi les droits de reproduction. »

Monsieur Bernard COMBES : « Les artistes mourraient de fin avec vous Monsieur CHAUMEIL ! »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il faut croire que la Cité de l'accordéon c'est la « vache laitière » de toutes les attitudes plastiques. »

Monsieur Bernard COMBES : « Surtout avec 45 000 € de budget !

Madame Sylvie CHRISTOPHE : « Je veux juste dire que les œuvres d'artistes vivants qui rentrent dans les collections du musée sont les œuvres de demain et c'est aussi la future collection.

S'il n'y avait pas eu au début du XX^{ème} siècle des gens éclairés pour acheter des œuvres à l'époque, je pense qu'on n'aurait pas la collection que l'on a aujourd'hui. Ce n'est quand même pas rien. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « La surprise que j'ai eue quand on a pu visiter les réserves municipales, c'était quand même la pauvreté du fonds. Et picturalement, à part REBEYROLLE, je ne sais pas comment il est arrivé dans la collection et il n'est plus tout valorisé ici, qu'est-ce qu'on a ?

On n'a pas grand-chose.

L'artothèque a certainement une autre dimension. C'est normal car elle a d'autres moyens mais ne dites pas que la Ville de Tulle a une politique d'acquisition d'œuvres contemporaines. Elle a été à la hauteur de ses petits moyens. »

Monsieur Bernard COMBES : « On dit qu'elle a été mesurée. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Elle a été à la hauteur de ses petits moyens. »

Monsieur Bernard COMBES : « On est d'accord. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Et puis, on fait en fonction aussi des thèmes de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines. »

APPROUVE à l'unanimité

5- Pôle Musées - Renouvellement de l'adhésion à la plate-forme inventaire Alienor.org / Conseil des Musées

L'association nommée « Conseil des Musées » est un réseau qui fédère les musées de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle développe des outils informatiques de gestion des collections et permet la mise en ligne sur Internet de ces collections sur le site www.alienor.org.

Depuis 2019, le Pôle Musées a adhéré à la plateforme inventaire du réseau Alienor.org pour un coût annuel de 4 900 €. C'est depuis l'outil principal de gestion informatisé des collections utilisé par le musée. Cette adhésion permet également de bénéficier chaque année de trois jours de prises de vue ou de numérisation 3D par un professionnel. Elle permet aussi d'avoir accès gratuitement à des outils numériques (applications) pour développer des parcours de visite.

La convention d'adhésion du 16 février 2018 d'une durée de 3 ans - renouvelée pour 3 ans par un avenant le 10 décembre 2021 - arrivant à échéance à la date du 1^{er} janvier 2025, il convient de renouveler cette adhésion au titre de l'année 2025, pour un coût annuel de 4 900 €.

Pour cela, un avenant à la convention d'adhésion doit être pris afin de prolonger de 3 ans la durée d'adhésion, selon les mêmes modalités d'origine.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'avenant à la convention, prolongeant la durée d'adhésion de 3 ans,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer**
- **d'approuver le renouvellement de l'adhésion du Pôle Musées / Cité de l'accordéon et des patrimoines à l'association « Conseil des Musées - Alienor.org » - au titre de l'année 2025 - Adhésion à la plateforme inventaire pour un coût annuel de cotisation de 4 900 €.**

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je voudrais profiter de la présence de Madame LHOMME ici pour suivre un questionnement que j'avais souvent posé à Monsieur SEGUIN précédemment.

Qu'est devenue la tête prêtée, en calcaire du bassin de Brive et qui représentait une tête d'Appolon ? C'était un petit format qui était dans l'escalier du musée du Cloître.

Je voudrais savoir si on l'a récupérée ou si elle est en train de divaguer. Elle était au Quai Branly, je crois, fut un temps. Je ne sais pas ce qu'elle est devenue.

Est-ce que vous avez quelques informations ? »

Madame Karine LHOMME : « Elle est revenue dans les réserves du Musée. »

APPROUVE à l'unanimité

6- Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Second récolement décennal des musées (2016 – 2025) - Plan de récolement et procès-verbal des campagnes 1 et 2

Le récolement est une obligation légale pour tous les musées de France inscrite dans la loi du 4 janvier 2002, complétée par :

- L'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections

Pour rappel, cette opération consiste à vérifier, tous les dix ans, la conformité entre les biens inscrits sur le registre d'inventaire et ceux présents réellement dans le musée. Il représente un travail important mais qui bénéficie à l'ensemble des activités du musée. Le récolement est une opportunité pour chaque musée de mieux connaître ses collections et alors de répondre à ses missions permanentes : valoriser ses collections, répondre aux demandes des chercheurs, concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion, rendre ces collections accessibles à un large public.

Pour tous les musées, le 1^{er} récolement s'est terminé en 2015 et le 2^{ème} doit s'achever en décembre 2025.

Le contexte de ce second récolement pour le service musée de la Ville de Tulle s'inscrit dans celui du regroupement des différentes collections issues des anciennes entités (musée du cloître, musée des Armes, Pôle accordéons). Il possède également des contraintes spécifiques, à la fois en termes de bâtiments puisque les collections sont réparties dans 4 lieux et en termes de moyens humains dédiés. Le récolement est effectué par la responsable des collections et une assistante à raison en moyenne d'un jour par semaine.

Le second récolement a débuté après l'ouverture de la nouvelle Cité en avril 2024. Le nombre de biens inventoriés à récoler est estimé à 3793. Cette cible est susceptible d'évoluer en fonction des biens à régulariser.

Le plan de récolement organise le travail en 5 campagnes comme suit :

- 1^{ère} campagne : d'avril 2024 à décembre 2024 : elle a concerné les collections exposées à la Cité de l'accordéon et des patrimoines
- 2^{ème} campagne : cette campagne porte sur des œuvres vues à l'occasion de mouvements internes ou externes (collections du cloître déménagées en 2024, prêt pour exposition, rangement en réserve, campagne photographique).
- 3^{ème} campagne : 1^{er} semestre 2025. Cette campagne concernera les collections issues du musée du Cloître et ciblera les œuvres inscrites sur le registre établi par le Dr Mazeyrie. Elle permettra de vérifier leur présence, leur état de conservation et régularisera si nécessaire leur inscription au registre réglementaire en leur attribuant des numéros rétrospectifs.
- En parallèle, une demi-journée sera dédiée au récolement des collections en réserve dans l'ancien musée des armes.
- 4^{ème} campagne : 2^{ème} semestre 2025, récolement des biens acquis sur la période 2016-2025
- 5^e campagne : 2^{ème} semestre 2025 les collections conservées dans les réserves du bâtiment du Pôle accordéons et celles situées avenue Victor Hugo.

Le récolement s'accompagne systématiquement d'une mise à jour sur la base informatisée de données Alienor.org en vue d'une mise en ligne.

Les résultats des deux premières campagnes sont détaillés dans le procès-verbal annexé au présent rapport.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le procès-verbal de récolement des campagnes 1 et 2**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre ce procès-verbal aux autorités de tutelle compétentes (DRAC).**

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Les pièces du Musée du Cloître ont donc été totalement évacuées. Je voulais savoir quel a été leur devenir ? »

Où sont entreposées toutes les pièces « d'art sacré », si vous me permettez l'étiquetage ? »

Madame Karine LHOMME : « Les collections sont dans les réserves externes avenue Victor Hugo.

Il y a des sculptures dont une partie qui appartiennent à l'Etat et qui vont revenir au Cloître, notamment le gisant de Bernard de Ventadour.

La dernière étape consistera en l'évacuation du mobilier religieux qui est assez imposant. Il sera d'ailleurs évacué par une des fenêtres. »

APPROUVE à l'unanimité

7- Approbation du Projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental et demande de renouvellement du label

Les établissements d'enseignement artistique labellisés par le Ministère de la Culture doivent mettre à jour ou redéfinir leur projet d'établissement au moins tous les 6 ans.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tulle n'échappe pas à cette obligation.

À la suite de temps de travail et d'échanges avec l'équipe pédagogique, les partenaires institutionnels et associatifs, les représentants des familles, **il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Projet d'Etablissement présenté en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles un renouvellement du label.**

APPROUVE à l'unanimité

-PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

URBANISME –

Rapporteur : Monsieur Fabrice MARTHON

8-Déclassement d'une portion de trottoir en vue d'une cession au profit des copropriétaires de la Rue du Docteur Valette

Afin de fluidifier la circulation et faciliter la lisibilité d'un carrefour accidentogène, la Ville de Tulle a souhaité mettre en place un aménagement test sous la forme d'un rond-point à l'intersection des rues du Docteur Valette et Docteur Ramon.

Les copropriétaires des immeubles situés 32 - 34 - 36 rue du Docteur Valette (parcelles BN 64 et BN 65 voir plan ci-annexé) ont été associés à ce projet pour diverses raisons.

Le projet a, d'une part, mis en relief le fait que les places de stationnement matérialisées devant leurs immeubles étaient implantées à la fois sur leur domaine privé mais également sur le domaine public. Cette irrégularité doit donc être rectifiée, et, d'autre part, l'accès à leurs places de stationnement se faisait directement par la voie de circulation.

Dans le cas d'un rond-point, il est parfaitement interdit d'y réaliser des manœuvres, des marches arrière ou autre.

Il a, par conséquent, été proposé aux copropriétaires un aménagement leur permettant un accès privé, séparé de la voie de circulation et du rond-point ainsi que le maintien du nombre de places de stationnement initial malgré une organisation différente.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 7 mars 2024, il a été décidé de lancer une procédure d'enquête publique communale en vue de déclasser cette portion de trottoir, dans le but de le céder aux copropriétés.

L'enquête publique a été réalisée du 6 mai 2024 au 21 mai 2024 par Monsieur Michel BAFRET, désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Maire de Tulle, par arrêté signé le 25 mars 2024.

Cette enquête publique s'est déroulée dans les conditions réglementaires requises. Au vu des éléments, le commissaire a émis un avis favorable, sans réserve, ni recommandation (rapport ci-joint).

Cet aménagement s'est fait dans le cadre de l'intérêt public. En effet, la dangerosité des places de stationnement au droit de ces immeubles par rapport à la voie de circulation était réelle. La mise en place de ce projet de rond-point visait notamment à assurer la sécurité des administrés sur la voie publique.

L'évaluation des Domaines a fixé le prix de la cession à 2 600 euros (rapport d'évaluation ci-joint). Cependant, vu les justifications susvisées, le montant de la cession est fixé à 1 euro.

Les frais de géomètre sont à la charge de la commune.

Les parcelles ont été délimitées par le géomètre (voir plan ci-annexé), et sont numérotées BN 304, BN 305, BN 306, BN 307, BN 308, BN 309, BN 310, BN 311, BN 312, BN 313, BN 314, BN 315, BN 316, BN 317, BN 318, BN 319, BN 320.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser la cession de la partie de trottoir située devant les parcelles BN 65 et BN 64 et la bande longeant les parcelles BN 108 et BN 109, correspondant aux parcelles numérotées BN 304, BN 305, BN 306, BN 307, BN 308, BN 309, BN 310, BN 311, BN 312, BN 313, BN 314, BN 315, BN 316, BN 317, BN 318, BN 319, BN 320 par le géomètre, au prix de 1 euro.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la cession de cette parcelle.**

APPROUVE à l'unanimité

9-Déclassement d'une portion de domaine public situé au 30, avenue Victor Hugo, comprenant un passage sous porche et des espaces verts au droit d'un parking public en vue d'une cession

Monsieur Marc MONZAUGE, copropriétaire de l'immeuble situé au 30 avenue Victor Hugo, cadastré AT 5, a sollicité la Ville dans le but d'acquérir une portion de domaine public comprenant des espaces verts au droit du parking Victor Hugo et un passage sous porche.

Cette acquisition serait faite au nom de la « SCI MONZAUGE » dont le siège se situe au 25 rue Marbot 19000 TULLE.

La parcelle cadastrée AT 4, correspondant à un passage incliné sous porche et donnant accès à un espace étroit sur l'arrière du bâtiment au 30 avenue Victor Hugo, est actuellement entretenue par le demandeur. Cette parcelle a une superficie de 79m² environ ; elle appartient au domaine privé de la commune et n'est pas destinée à l'usage public.

La parcelle cadastrée AT 3, correspondant à un espace vert en bordure du parking public au 30 avenue Victor Hugo, est également entretenue par le demandeur. Cette parcelle a une superficie de 48 m² environ.

Enfin, une portion de la parcelle AT 2, correspondant à une bande végétale longeant le parking public, représente le prolongement de l'espace vert situé sur la parcelle AT 3. (Cf plan et photos ci-joints).

Ces dernières parcelles (AT 2 et AT 3) doivent être déclassées pour pouvoir être cédées au profit du demandeur. A ce titre, il est nécessaire de lancer une enquête publique communale et nommer à cet effet un commissaire enquêteur.

Le montant de la cession sera de 1000 euros, fixé selon l'estimation des Domaines réalisée le 2 juillet 2024. Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur. Ces éléments sont sous réserve de l'avis favorable du commissaire enquêteur concernant le déclassement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'enquête publique communale en vue de déclasser une portion du domaine public comprenant des espaces verts au droit d'un parking public, correspondant aux parcelles AT 3 et une portion de l'AT 2.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à céder, sous réserve de l'avis favorable du commissaire enquêteur, l'ensemble de ces parcelles pour un montant de 1 000 €,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.**

Monsieur Fabrice MARTHON : « Il s'agit d'une régularisation à la suite de travaux qui ont été réalisés sur le bâtiment, copropriété de la SCI MONZAUGE où se trouve la Calèche.

Sur l'arrière, je ne sais pas si vous vous en souvenez, il y avait d'anciennes toilettes qui étaient en péril, des balcons qu'il fallait conforter.

Tous les travaux ont été faits sur ce bâtiment, que ce soit la démolition et ensuite les enduits du bâtiment.

Ce qu'on propose là, c'est la régularisation notamment d'un passage sous porche qui mène à un espace derrière.

Nous sommes sur des parcelles qui représentent 79 m² et nous en profitons pour céder, à la demande de la SCI MONZAUGE, des parties végétales pour lui permettre de procéder à l'agrément végétal de la propriété en dessous et de poursuivre l'aménagement et la

transformation qu'il a commencé dans le cadre de ses investissements, sur l'arrière de la brasserie.

Actuellement, c'était la commune qui s'occupait de ces espaces verts et dorénavant l'aménagement sera réalisé par le propriétaire qui nous a présenté un projet plutôt intéressant en lien avec une fleuriste de Tulle et qui permettra un agrément visuel et végétal de l'espace.

Ça servira aussi, pour le coup, aux véhicules qui viendront se garer, d'en profiter. »

APPROUVE à l'unanimité

10- Déclassement de l'ancienne crèche sise Rue des Martyrs

La Commune de TULLE était propriétaire de l'immeuble situé rue des Martyrs et place de l'Abbé Tournet, cadastré section BP numéro 136, lequel était affecté à un service public de crèche municipale (crèche de Souilhac).

A l'achèvement des travaux de la Maison des Enfants en 2002, la totalité des enfants précédemment accueillis dans les locaux de la rue de Martyrs ainsi que le personnel de la crèche ont été transférés dans les nouveaux locaux, de sorte que la crèche de Souilhac était matériellement désaffectée à cette date.

À la suite de cette désaffectation, il a été décidé, par délibération du Conseil Municipal en dates des 4 octobre 2002 et 7 février 2003, de vendre cet immeuble au profit de la FEDERATION DE LA CORREZE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, l'acte de vente ayant été signé le 13 mars 2003.

Une transaction est en cours entre la Fédération de Pêche et un acquéreur potentiel. Le notaire chargé de la rédaction de l'acte a demandé à la mairie de lui fournir le document de déclassement de ce bien. Celui-ci n'a pas été retrouvé malgré les recherches entreprises et il est probable qu'il n'ait jamais été édité. Il convient donc de remédier à cette situation.

L'acte de vente ayant été signé avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance numéro 2017-562 du 17 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, le conseil municipal est invité à prononcer le déclassement rétroactif de ce bien, conformément aux dispositions de l'article 12 de ladite ordonnance.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le déclassement rétroactif de l'ancienne crèche rue des Martyrs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tous documents s'y rapportant.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Lors d'un précédent Conseil Municipal, nous avons vendu l'Ecole de l'Alverge avec une condition : que des travaux soient engagés le plus vite possible, sous 4 mois, sous 6 mois.

Est-ce que vous avez un état des lieux parce que je ne vois pas grand-chose poindre. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je suis comme vous. J'ai pris des informations mais je pense qu'elles seront plus précises si c'est Fabrice qui les donne. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Ce qu'on ne voulait surtout pas c'est valider un projet sans avoir un minimum de garanties sur ce qui allait être fait ensuite.

Aujourd'hui, nous n'avons pas les garanties du projet futur. Le projet de départ qui nous avait été présenté a été modifié.

Sous la forme actuelle, cela ne nous convient pas particulièrement pour le moment. Nous avons un travail de négociation, médiation et conciliation avec l'acquéreur qui reste intéressé par le bien pour que ça puisse être quelque chose d'acceptable pour la collectivité ce qui n'était pas le cas sur la modification qui nous avait été présentée initialement.

Je rappelle qu'il était prévu d'accueillir une structure d'accueil petite enfance privée ainsi que des grands logements. Aujourd'hui, la structure petite enfance serait remise en cause sur les travaux faits et surtout les surfaces d'appartements ne sont plus du tout les mêmes qu'annoncées initialement.

Pour nous cela dénaturerait l'espace, le site et ça ne serait pas favorable à ce que l'on puisse poursuivre. C'était conditionné. L'acquéreur potentiel travaille avec nous régulièrement. On a eu son architecte fin novembre.

Il y a des allers-retours, pour l'instant et on en est là, sachant que nous avons émis ces conditions suspensives sur le projet. »

Monsieur Henry TURLIER : « Il n'est pas vendu ? »

Monsieur Fabrice MARTHON. « Non, il n'est pas vendu. On avait passé l'accord de vente au prix négocié dans la mesure où, derrière, il y avait un projet qui était de nature à correspondre à nos attentes. Ce n'est pas le cas donc la collectivité est toujours propriétaire de ce bien. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « On peut laisser, quand même, à ce futur acquéreur la possibilité de se déployer. Pourquoi vous ne faites pas d'une pierre deux coups et vous ne le proposez pas à POTENTIELS ?

Vous ne l'attendiez pas celle-là ! »

Monsieur Bernard COMBES : « Si, Monsieur CHAUMEIL, vous pouvez avoir de bonnes idées. Il n'y a pas de souci et c'est très bien.

Alors à ce moment-là, ce ne sera certainement pas la Ville qui effectuera les travaux de l'école et vous savez pour avoir des subventions dans une structure comme celle-là, il faut que la Ville reste propriétaire.

Je souhaiterais bon courage à toute association qui viendrait sur cette maison parce que rien que se confronter à l'Architecte des Bâtiments de France sur les aménagements et la moindre fenêtre, la moindre lucarne, la moindre gouttière, la moindre tuile et la moindre ardoise, je souhaite vraiment du courage et je pense que si POTENTIELS voulait garder une chance de survivre, il ne faudrait pas qu'elle aille là pour ces simples raisons. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Concernant POTENTIELS, je ne vais pas trahir de secret. On a visité un bien début novembre sur Tulle et qui est encore occupé.

Là aussi c'est conditionné à des départs, des diagnostics, il faut voir si la réhabilitation de cet espace est possible par rapport au cahier des charges de l'association mais on a un suivi régulier avec Madame VANDEWALDE.

On a visité des biens et on a prorogé la convention avec eux pour le site qu'ils occupent actuellement et on est toujours sur ce travail de recherche de sites avec eux. »

APPROUVE à l'unanimité

11-Approbation du renouvellement de la convention liant la Ville de Tulle et la Société TOWERCAT pour la location d'un terrain en faveur de cette dernière sur le site des « Treize vents » à Tulle

À la suite de l'installation d'un local technique supplémentaire sur le site des « Treize Vents », au 59 boulevard de la Lunade, correspondant à la déclaration préalable de travaux N° 01927223T0035 accordée le 16 mai 2023, la commune de Tulle (bailleur) et la société Towercast (preneur) ont conclu une nouvelle convention annulant et remplaçant en tous points et en tous effets présents et à venir, l'ensemble des stipulations de la convention de location en date du 29 août 2014.

La commune de Tulle met à disposition de la société Towercast des emplacements clos d'une surface totale de 89 m² comprenant des supports de communications électroniques, des locaux techniques et des emplacements d'accueil pour les chemins de câbles.

Le nouveau loyer est fixé à 2 000 euros H.T annuel, revalorisé en fonction de cette nouvelle occupation de l'espace par rapport à l'ancienne convention, et indexé sur l'indice de référence des loyers publié trimestriellement par l'INSEE.

Aussi, il est demandé au conseil municipal :

- **de valider les termes de la nouvelle convention entre la commune de Tulle et la société Towercast,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant**

APPROUVE à l'unanimité

12- Approbation de la convention de partenariat liant la Ville de Tulle et ENEDIS pour l'embellissement du poste de distribution publique d'électricité situé au pied de la cité administrative

ENEDIS a implanté un poste de distribution publique d'électricité alimentant entre autres la Cité administrative sur l'espace public de la ville au pied de ladite Tour Jean Montalat.

Situé en zone inondable, ce poste a été surélevé impliquant une construction massive et peu esthétique en cœur

ENEDIS, étant toutefois sensible à l'intégration de ses ouvrages dans l'environnement, propose une convention partenariale avec la Ville de Tulle en vue d'embellir ce poste par la réalisation d'une fresque et ainsi améliorer le cadre de vie.

Par cette convention, la Ville de Tulle s'engage à faire réaliser une fresque par l'artiste de son choix, probablement dans le cadre d'un appel à projet, et à fournir la peinture ainsi que les produits préventifs anti-graffitis. ENEDIS participe à hauteur de 4 000 € à ce projet.

Une communication sur ce projet partenarial devra être faite sur le Tulle Mag, le site Internet de la Ville et autres modes de communication.

Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter de la date de signature de celle-ci.

Aussi, il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver la convention de partenariat avec ENEDIS pour l'embellissement du poste de distribution publique d'électricité situé au pied de la cité administrative**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires.**

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je me demande si ce n'est pas le moment de réinstaller le « Point Soop » qui nous a coûté quand même, je vous rappelle, la bagatelle de 98 000 €.

Monsieur Bernard COMBES : « Il y en avait trois. On pourrait les mettre dessus. Ça ne serait pas plus laid !
Ça mérite de réfléchir. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « On s'est pas mal interrogé sur de la végétalisation tout autour. Après, il y a des problématiques d'accès au bâtiment donc ce n'était pas trop possible ce qu'on avait imaginé au niveau de la collectivité.

Ça vient aussi réduire quelques places de stationnement et ce que nous nous sommes dit c'est que cela pourrait être potentiellement une idée intéressante que de venir apposer une fresque sur quelque chose qui n'est pas très esthétique.

On a parlé tout à l'heure du Conservatoire et j'ai appris qu'il était classé dans l'architecture brutaliste. »

Madame Sylvie CHRISTOPHE : « En fait, il n'y en a qu'un qui est classé. C'est la Tour administrative. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Toujours est-il que ce transformateur est assez brutal, s'il n'est pas brutaliste, au regard et donc l'idée c'est de le « maquiller » et de l'insérer au mieux dans le paysage. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est vrai que j'en étais au masculiniste, au féministe mais je n'en étais pas encore au brutaliste ! Mais peut-être qu'à un moment donné les brutalistes et les masculinistes vont se rejoindre.

En tout cas, pour les « Points SOOP », ce n'est pas une bonne idée parce que ça enlèverait des places de stationnement, Monsieur CHAUMEIL. Et puis je crois que c'est mieux que nous les laissions où ils sont. »

Monsieur Henry TURLIER : « Je ne suis pas sûr que ce soit un problème de places de stationnement. Là où se trouve le transformateur, on a un problème de lecture de la Ville entre l'échelle courante et la Tour Administrative. Le sens de circulation qui a été mis sur la Ville de Tulle alors que la Tour Administrative a été conçue pour être vue depuis la Rue Jean Jaurès ou par le Parking Brigouleix, maintenant on a modifié la circulation pour passer sur l'arrière de la Tour qui n'avait pas été travaillée.

A mon avis, si on veut faire quelque chose sur cet espace-là, ce n'est pas simplement de donner « un coup de barbouille ». Il y a une réflexion importante à avoir. Effectivement, mettre des œuvres monumentales, c'est ce qui se fait dans les grandes villes quand on arrive à un problème de changement d'échelle. Ça, ça peut être intéressant.

Je crois qu'il ne faut pas se limiter au transformateur. Il est anecdotique et c'est que du mobilier urbain. Je ne vois pas pourquoi l'ABF est mis en cause. On lui a demandé de quelle couleur il fallait faire le poste et il a dit qu'il fallait faire de telle couleur. »

Monsieur Bernard COMBES : « Il n'est pas mis en cause. C'est juste un accompagnement. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « On ne le met pas en cause mais quand on voit comment il peut « pinailler » sur certaines installations esthétiques faites pourtant plutôt proprement à certains endroits et quand on voit ça, personnellement ça m'interroge.

Cela étant, je ne suis pas urbaniste, je ne suis pas architecte et je ne suis surtout pas Architecte des Bâtiments de France. En revanche, je trouve ça extrêmement laid.

L'explication est facile. C'est-à-dire que cela vient d'ENEDIS. Ça vient d'une obligation réglementaire de se mettre dans les clous » sur l'approvisionnement en électricité d'un bâtiment. »

Monsieur Henry TURLIER « Ça vient d'un règlement d'urbanisme qui est un peu laxiste. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « C'est un bâtiment public, administratif et donc quand la commande vient d'en haut, en bas c'est validé et l'ABF vient aussi apposer sa signature sans faire de zèle sur ce qui me semble être quand même un minimum à regarder. Cela n'engage que moi de trouver ça très laid. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est vrai.

Après, la question était principalement d'ordre sécuritaire c'est-à-dire que les transformateurs ne peuvent plus être abrités dans les immeubles tels que la Tour administrative.

Le transformateur était dessous. Vous imaginez s'il explosait, on risquait ce qu'on risquait.

Là où il explosera, cela sera quand même moins dangereux.

Dont acte. Cela s'ajoute à tout ce que l'on peut voir, par ailleurs. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Il y en a un autre qu'il va falloir déplacer. C'est celui derrière la Cathédrale.

On cherche un emplacement et c'est compliqué à trouver mais il ne peut pas rester où il se trouve actuellement car ce sont des lignes haute tension. On est aussi à la recherche de solutions.

Après, pour ce qui est de l'intégration générale au secteur, en effet, on traite cette arrivée impromptue de cet équipement maintenant.

Cependant, on est aussi à l'étude avec la maîtrise d'œuvre qui nous suit « Villes & Paysages » dans un périmètre un peu plus global qui va du Pont du Tribunal jusqu'au parvis de la Tour Administrative sur lequel on a aussi quelques soucis techniques.

Il y a aussi un travail de réflexion et d'esquisses engagé sur ce périmètre-là. On n'a pas pu intégrer et tout faire en même temps. Parfois, nous sommes obligés de faire avec les autres propriétaires et les personnes présentes sur site, mais il y a cette réflexion-là qui est engagée parce que, je le rappelle aussi, l'accès PMR d'un bâtiment tel que la Tour Administrative est considérée comme étant discriminant parce qu'il se fait par le sous-sol du bâtiment et que l'idée, dans le cadre de ce projet-là, serait de traiter aussi ça et de permettre un accès digne par l'accueil principal aux personnes à mobilité réduite. »

APPROUVE à l'unanimité

TRAVAUX -

Rapporteur : Monsieur Jérémie NOVAIS

13- Demandes de subventions à l'Etat, au titre de la DETR 2025, pour le financement des opérations suivantes :

a- Aménagement urbain du quartier de Souilhac

L'aménagement du quartier de Souilhac poursuit plusieurs objectifs :

- Créer des aménagements cyclables, dans le respect des orientations du schéma cyclable à l'échelle de la commune, et en prolongement de la piste cyclable bidirectionnelle récemment aménagée rue du 9 juin 1944.
- Accompagner la requalification de la tour de Souilhac et de son parvis, notamment le désenclavement de ses abords avec la création d'un escalier-gradins côté rue Alsace-Lorraine, et d'une passerelle côté rue Louisa Paulin.
- Apaiser la voirie, sécuriser les circulations piétonnes, désimperméabiliser et végétaliser, notamment en aménageant la place Tivoli et le parking Louisa Paulin
- Intégrer des conteneurs enterrés.
- Compléter l'éclairage public.

Cet aménagement va se traduire par :

- la suppression au Carrefour Pauphile - Artel - 9 juin 1944 du fonctionnement giratoire pour aménager un carrefour en croix, moins consommateur d'espace, qui permet de prolonger vers le sud la piste cyclable bidirectionnelle de la rue du 9 juin 1944, et qui permet de restituer des passages piétons traversant les 4 branches du carrefour. L'aménagement fera l'objet d'une phase expérimentale avant pérennisation.
- la majorité de la surface de la place Tivoli sera végétalisée (massifs arbustifs), dans une composition en terrasses délimitées par de petits soutènements, afin de redresser le nivellement en plans horizontaux, selon le niveau des magnolias à conserver. Il sera réalisé des plantations de strates d'arbres complémentaires aux magnolias existants : arbres caducs en cépée, à petit et moyen développement, et à caractéristiques ornementales marquées. Il sera créé un salon de verdure protégé dans la végétation, avec différentes assises (bancs, fauteuils individuels).
- la piste cyclable bidirectionnelle de la rue du 9 juin 1944 jusqu'au rond-point des oiseaux sera prolongée, nécessitant de décaler la chaussée vers l'ouest, en empiétant légèrement sur l'emprise actuelle de la place Tivoli (impliquant

- l'abattage de deux magnolias qui seront remplacés).
- la mixité vélo-véhicules pour les deux sens de circulation sera maintenue avenue Alsace Lorraine. Des bandes végétales seront plantées de part et d'autre de l'avenue. Un carrefour sera créé en plateau surélevé avec la rue du Docteur Faugeron, pour sécuriser les traversées piétonnes et ralentir les véhicules afin de conforter la Zone 30.
 - Le parking Louisa Paulin sera transformé afin de créer un parvis piétonnier planté d'arbres côté Sud, en continuité avec la future passerelle de la tour de Souilhac. Pour ce faire, 18 stationnements seront supprimés et 5 stationnements disposés longitudinalement maintenus. Le sol sera désimperméabilisé.

Le montant des travaux s'élève à 1 018 730 € HT.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la DETR 2025 aussi élevée que possible
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires

APPROUVE à l'unanimité

b- Rénovation de l'éclairage public

La commune de Tulle s'est engagée dans un programme de renouvellement de l'éclairage public avec pour objectif le renforcement significatif de sa qualité, tout en s'inscrivant dans une approche durable et respectueuse de l'environnement et en réduisant la consommation d'énergie.

79 points lumineux sont concernés en 2025.

La consommation actuelle est de 24 959 kWh/an ce qui représente un coût de 4 992 € TTC/an

Aussi, le passage en Led représentera une consommation de 5 647 kWh/an, soit un coût de 1 129 € TTC/an

Calendrier prévisionnel des travaux : 2eme trimestre 2025.

Le montant de ces travaux s'élève à 81 950 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 aussi élevée que possible
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

c- Réfection des escaliers de la Ville

Les escaliers sont un des éléments caractéristiques de l'identité patrimoniale de la Ville de Tulle. Un recensement a été réalisé : 116 escaliers soit 6 106 marches arpentent la Ville.

Certains doivent faire l'objet d'une réfection et c'est notamment le cas de l'escalier **Leclerc/Rouveyrol** composé de 150 marches en bois et en ciment dégradées.

Les marches en place vont être réhabilitées et de nouvelles en béton vont être installées.

Calendrier prévisionnel des travaux de l'escalier **Leclerc/Rouveyrol** : 2eme trimestre 2025

Le montant total des travaux s'élève à 55 250 € HT.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- **de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour financer cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires**

APPROUVE à l'unanimité

d- Programme Ecoles Numériques

Depuis 2009, la Ville de Tulle, en partenariat avec l'Inspection Académique, s'est engagée dans l'équipement de toutes ses écoles en classes numériques.

Toutes les classes sont, à ce jour, équipées en Tableaux Blancs Interactifs ou Vidéoprojecteurs interactifs.

Il convient et ce, depuis 2014 de renouveler chaque année le matériel de celles équipées en Tableaux Blancs interactifs. Ces derniers sont remplacés par des Vidéoprojecteurs interactifs.

Cette année, la collectivité a la volonté de renouveler le matériel. Ainsi, les PC portables « direction » et les PC portables utilisés dans les classes avec un Vidéoprojecteur interactif seront remplacés.

Le montant des dépenses afférentes au projet « Programme Ecoles numérique 2025 » s'élève à 7 586,16 € TTC, soit. 6 321,80 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de solliciter une aide financière aussi élevée que possible, à l'Etat, au titre de la DETR 2025, en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

14- Demande de subvention au Conseil Départemental pour des travaux de mise en sécurité du CCS

Le Centre Culturel et Sportif fait l'objet, depuis plusieurs années, des remarques de la Commission de Sécurité triennale quant à l'adéquation de son système incendie avec le classement et l'utilisation faite du bâtiment.

Les travaux consistent à mettre en conformité les installations incendie en fonction des normes actuelles et du classement du bâtiment (ERP de type X - 2ème catégorie avec activité de type L).

Il est prévu de supprimer le SSI actuel et de le remplacer par une centrale d'alarme de type 2B. Les installations de désenfumage des couloirs du RDC et R+1 seront supprimées, un sas sera créé devant la cage d'escalier de secours.

Afin de pouvoir continuer à exploiter exceptionnellement la salle de sport principale en tant que salle polyvalente ou de spectacles, certains asservissements seront créés : ré allumage de l'éclairage de la salle et coupure de la sonorisation.

L'objectif de ce programme de travaux est la mise en conformité du bâtiment notamment la sécurité incendie et ce, afin de pouvoir continuer à l'exploiter dans le futur.

Le montant des travaux s'élève à 71 760 € HT

Calendrier prévisionnel des travaux : 2ème trimestre 2025

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter une subvention auprès du Département aussi élevée que possible pour financer ces travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant

APPROUVE à l'unanimité

15- Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de Tulle et la Communauté d'Agglomération de Tulle pour la fourniture de produits d'entretien, de produits d'hygiène et de petits matériels de nettoyage

En 2021, la commune de Tulle et Tulle Agglo ont signé une convention de groupement de commandes pour la « fourniture de produits d'entretien, de matériel de nettoyage et cosmétique Maison des enfants ».

A la suite de la conclusion de cette convention, un accord cadre à bons de commande a donc été attribué pour 7 lots et pour une durée maximale de 3 ans.

Cet accord cadre arrivant à expiration, il est proposé de constituer une nouvelle convention de groupement de commandes pour lancer une consultation relative à la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène ainsi que de petits matériels de nettoyage, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Il est à noter que cette consultation sera lancée au début de l'année 2025 sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes pour une durée de 1 an reconductible 3 fois et pour un montant estimatif maximum de 70 000 € HT par an.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet convention de groupement de commandes entre la Ville de Tulle et Tulle Agglo ci-annexé

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant
- de désigner la commune de Tulle comme coordonnateur du groupement de commande
- de désigner la commission d'appel d'offres de la Ville de Tulle pour l'attribution de l'accord cadre à bons de commandes

APPROUVE à l'unanimité

16-Décision relative à la vente de guirlandes à la commune de Lagarde-Marc-la-Tour

Dans un souci d'économie d'énergie, la Ville de Tulle a procédé, cette année, au renouvellement de certaines de ses décorations de Noël.

La commune de Lagarde-Marc-la-Tour a montré un intérêt pour l'acquisition d'anciennes décorations (12 motifs sur mâts) et a sollicité la Ville de Tulle afin que cette dernière les lui cède.

Les deux collectivités ont trouvé un accord pour une cession au cours du métal (800 €/tonne) avec un poids vendu de 60 kg. Cela permet de donner une seconde vie à ces dispositifs plutôt que de les envoyer directement au recyclage.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la cession au prix de 48 € de décorations de Noël en faveur de la commune de Lagarde-Marc-la-Tour et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je ne vous ai pas attaqué sur Facebook concernant les décorations de Noël.

Nous n'avons pas vu pour l'instant, les effets visuels. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est demain ».

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je ne sais pas s'il y aura des couloirs de natation et si on pourra, à défaut des saumons, remonter la Corrèze.

Ce qui m'ennuie profondément dans ce moment de Noël et vous avez vu, les boules ont été le moment d'une profonde réflexion sur ce temps suspendu de Noël où on veut, je voudrais dire, vivre dans l'harmonie, surtout après les séquences que l'on vient de traverser, où il y a une demande qui est faite presque de se lover dans la collectivité.

Ces décorations de Noël, c'est le temps de l'attente pour les Chrétiens et j'espère que ce n'est pas seulement celui de la consommation, mais au moins c'est le temps de la réconciliation, je dirais.

Je ne trouve pas dans la Ville de Tulle des spectacles lumineux qui apporteraient une intensité. Je vous l'avais dit, vous auriez une proposition qui soit portée par l'atelier avec des agents qui font un modèle par an. La plupart du temps les collectivités sont sur des motifs animaliers, il ne faut pas se tromper, mais il y a une intensité, une émotion, même si c'est un traîneau ou un cerf ou un Père Noël, même si vous pouvez le juger ringard, ça répond à des attentes.

Je trouve que la collectivité pourrait faire des investissements qui sont très restreints et elle promotionnerait aussi le savoir-faire des agents municipaux qui, à mon sens, ne sont pas assez sollicités.

Les prestataires c'est bien mais il y a aussi des agents qui ont un savoir-faire dans cette collectivité et ce serait le moment de les magnifier, de leur donner un écho. Et ça je trouve que vous ne le faites pas suffisamment. Vous vous reposez sur des facilités, des habitudes.

Maintenant on se sépare de quelques éléments mais peut-être qu'on aurait pu les reconditionner. On aurait peut-être pu faire quelque chose avec.

Je trouve que Tulle a perdu de cette féérie. Vous vous contentez, sur la Promenade, de quelques guirlandes sur les arbres. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est joli quand même. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Vous parlez de l'esthétique. Vous parlez du beau. Il faut aussi que cette Ville, de temps en temps, soit capable de donner du beau. »

Monsieur Bernard COMBES : « On va refaire un autre Conseil Municipal après demain pour savoir si ça vous plaît ce qu'on a fait. Vous allez voir. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je ne fais pas au regard de ce que vous êtes en train de nous installer mais au regard de ce que l'on peut retirer sur une décennie. »

Monsieur Bernard COMBES : « J'ai entendu et ce n'est pas faux.

Je pense que les agents municipaux se sont beaucoup consacrés au Village de Noël qui va bientôt arriver et qu'on peut les remercier de s'être déployé comme ça.

Mais peut-être que Jérémy va en dire deux mots. »

Monsieur Jérémy NOVAIS : « Je ne suis pas du tout d'accord avec vous Monsieur CHAUMEIL.

Allez, à partir de demain, sur le Village de Noël. C'est une création des agents de la Ville. Les panneaux qui annoncent l'allée aux chalets de Noël, les tables, les mage-debout qui sont sur le marché de Noël.

C'est vrai qu'on crée un village sur une place et c'est « made in » services techniques. Je les remercie parce que, pour le coup, c'est leur fabrication. C'est le serrurier qui travaille sur l'acier, c'est le menuisier qui travaille le bois, c'est l'électricien qui va travailler avec des difficultés qu'il y a aussi où il faut aller chercher le compteur électrique au bord de la Corrèze et qui traverse pour aller au milieu du Village. Ça va être les espaces verts qui vont décorer tous les chalets, toutes les pointes des chalets. Je peux vous dire que c'est une organisation.

Il faut juste venir voir et vous aurez, peut-être, un discours un peu différent. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je dirais qu'il est plutôt complémentaire de ce que tu dis. Ce n'était pas antinomique. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Ce marché, entre nous, génère pas mal de commentaires et de polémiques parce qu'il y a beaucoup de commerçants à Tulle qui n'apprécient pas du tout que vous déportiez l'activité de Noël sur une place Brigouleix. »

Monsieur Bernard COMBES : « De moins en moins. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je les entends les doléances. »

Monsieur Bernard COMBES : « Nous aussi. On entend les mêmes. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Les subventions données pour cette manifestation, certes, qui doit construire une attractivité mais certains acteurs économiques se sentent un petit peu dépréciés parce qu'ils ne sont pas géographiquement proches de la place. La place condamne aussi beaucoup de stationnement.

Le stationnement c'est aussi la capacité d'éviter le fait que beaucoup choisissent, parce qu'ils ne peuvent pas se garer, d'aller ailleurs. C'est aussi une réalité. »

Monsieur Bernard COMBES : « On les laissera venir au Village de Noël. Ils pourront se garer. »

Monsieur Jérémy NOVAIS : « Je suis d'accord. On a trois commerçants qui s'en plaignent effectivement. On les connaît et ils s'en plaignent souvent. D'ailleurs, ils ont parlé dans la Presse il n'y a pas longtemps sur d'autres sujets mais ça ils s'en plaignent régulièrement. Ils se plaignent de tout.

Aujourd'hui, il n'y a pas de souci avec le Village de Noël. Il a été élu plus beau Villages de Noël de la Corrèze l'année dernière.

Après, on va s'en plaindre peut-être aussi, je ne sais pas. On est passé devant Meyssac et c'est plutôt pas mal.

On va peut-être parler du négatif du coup. Effectivement on supprime une place mais aujourd'hui, allez rentrer un chapiteau 30 mètres par 10 mètres, allez rentrer une fête foraine et allez rentrer cinquante commerçants, je ne sais pas faire.

Si vous savez faire, je vous invite à la faire à ma place. Il n'y a pas de souci, on dira que c'est vous qui avez réussi à le faire.

Après, allez voir la Préfecture aussi parce qu'on a des consignes de sécurité. Je ne sais pas si vous êtes au courant mais il y a eu quand même des attentats donc il y a tout un système de sécurité à mettre en place.

C'est vrai qu'on n'arrive jamais à faire plaisir à tout le monde. La place Brigouleix, je vous rassure, ne sert pas uniquement aux commerçants qui sont derrière, y compris moi-même.

C'est vrai que la Taverne n'est pas contente. Je suis désolé pour elle mais normalement c'était elle qui était censée organiser le Marché de Noël quand il a failli disparaître quand l'Association Jean Jaurès a lâché et elle n'a pas su le faire. Donc, maintenant c'est facile de se plaindre sur des choses qu'elle n'a pas pu faire.

J'assume mes paroles, il n'y a pas de problème.

Aujourd'hui, on a peut-être une association qui est aussi fatiguée, qui n'a pas de bénévoles. Ils sont là à titre gratuit, je le rappelle, pendant dix jours. Ils ont tous un métier et

je vous invite, Monsieur CHAUMEIL, à venir nous aider. J'y suis aussi pour les aider. Venez nous aider et vous verrez que vous aurez peut-être un autre discours.

C'est compliqué une association et le bénévolat c'est compliqué aussi. Je pense que ce n'est pas facile pour eux et je les félicite. L'humain est de plus en plus dur et derrière les réseaux sociaux c'est facile, en anonyme souvent c'est encore plus simple.

Donc sortez de vos réseaux sociaux et venez nous aider au Marché de Noël. Vous verrez ça peut être sympa. Les gens apprécieront ce moment aussi. »

Madame Aysé TARI : « Je rajouterai simplement, Monsieur le Maire, parce que tu as fait référence aux bénévoles et au bénévolat, dans le cadre de la « semaine du bénévolat », je pense qu'on peut saluer l'engagement de tous ceux qui animent notre belle cité et les remercier. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci Aysé.

Je crois que le Village de Noël, tel qu'il est organisé, est humainement à bout de souffle. Je le constate parce que c'est très difficile de passer du temps parce que les gens travaillent quand même et s'arrêtent à une heure du matin pour animer le Village. Si on donne ça à faire à des prestataires, cela va dépasser l'entendement en matière de coûts, donc la société ne va pas très bien et on peut le constater à l'aune de ces observations-là.

Ce sera de plus en plus difficile de faire fonctionner des Villages de Noël, on le voit bien. Le Marché de Noël de la Salle Latreille est difficile à faire aussi pour les bénévoles qui s'y engagent à travers les associations que ce soit le LIONS ou autres. On a des représentants ici qui s'en occupent.

Ce sont des moments formidables mais il faut quand même le faire.

Je reviendrais juste une seconde quand même, effectivement, sur les observations qu'a fait Jérémy. Je les partage parce que c'est vrai que, de temps en temps, on a l'impression, en tout cas en ce qui me concerne, d'être la figure cathartique de toutes les frustrations qui traversent les gens.

Les projections sont parfois très positives ou, de temps en temps, il arrive qu'elles soient très négatives. Je vous avoue que, de temps en temps, personne n'aimerait être à la place d'un maire. Ça fait partie du jeu mais ça dépasse parfois l'entendement de ce que l'on peut comprendre.

Le Maire, bien sûr, n'est pas tout seul responsable. Tout le monde est responsable de la manière dont la cité se meut, même si je prends ma part de responsabilité et toute ma part de responsabilité avec les équipes qui m'entourent et heureusement qu'elles m'entourent.

Simplement, je reviens sur la réflexion de Madame Cécile AT-BORDAS dans le journal hier ou avant-hier. Je pense que la Taverne, j'y vais souvent, est un établissement qui a le plus bénéficié du travail municipal depuis de nombreuses années.

Je pense au rétablissement du Tribunal de Grande Instance. Quand il y a des audiences, les gens vont déjeuner à 80% à la Taverne.

Je pense au combat pour le maintien des services publics dans la Cité Administrative : plus de 400 agents qu'on a, à chaque fois, reconditionnés pour permettre d'y rester et de

multiplier les services qui, effectivement, peuvent profiter à certains moments quand ils ne vont pas au restaurant administratif du site.

Je pense à la Scène Nationale « l'Empreinte » qui fait l'objet d'un accord entre l'hôtel Limouzi et la Taverne pour que les troupes y dînent ou y déjeunent.

Et je pense, en dernier lieu et depuis peu, aux cars affrétés par l'Office de Tourisme et les agences de voyages qui sont déposés, à raison de 54 personnes par car, assez souvent, tout près de la Taverne où les gens peuvent déjeuner.

On ne m'appelle pas au téléphone quand il y a des pleins cars qui s'arrêtent à la Taverne. On ne me fait pas de remarques.

Je verrai Madame AT et je lui dirai ce que je vous dis, plus d'autres choses parce qu'il y a des moments où il faut quand même un peu aider les gens parce que tout ne s'étiole pas à Tulle, loin de là, et quand on rencontre des difficultés, il faut les affronter, se justifier mais ce discours nécrologique permanent qu'on entend de la part d'une petite part de la population qui fait beaucoup de bruit quand même. C'est une petite part qui est de plus en plus petite d'ailleurs parce que j'observe aussi qu'il y a quand même des gens qui arrivent un peu à lutter contre cet effet de foehn qui consiste en deux phrases : « On ne peut pas se garer à Tulle » et « il ne se passe rien à Tulle. ».

C'est en gros les deux axiomes que partage une partie de ceux qui ne font rien pour la Ville à part l'enterrer. Je vous le dis très facilement

Je suis sorti du Théâtre l'autre jour, du magnifique spectacle « Carmen », créé par l'opération du saint esprit, bien sûr sans argent public, cela va de soi, parce que personne ne l'a voulu. Ni les élus, ni personne.

Nous sommes sortis du Théâtre et nous sommes allés à la Taverne où il y avait, peut-être, ce soir-là, plus de 200 couverts à l'issue du spectacle.

200 couverts à 30 euros de moyenne, voyez ce que cela peut faire !

L'établissement est ouvert 365 jours sur 365 jours et c'est le seul de la Ville, et je reconnais cet engagement de Madame AT-BORDAS parce que je ne suis pas complètement idiot, mais il y a des moments où elle pourrait servir d'avantage l'image de la Ville. On peut faire de la politique.

On peut se lancer dans les élections et on peut faire plein de choses quand on est commerçant. Mais quand on est commerçant c'est encore plus difficile. Je pense que Monsieur NOVAIS en sait quelque chose.

Il s'engage aussi et paie des impôts comme tout le monde.

Quand on est élu, franchement être commerçant c'est peut-être le pire des choix. Alors ça veut dire qu'on n'a pas dans la représentation communale des gens qui sont capables de s'engager au quotidien avec un tiroir-caisse qui ne se remplit pas automatiquement le 25 de chaque mois. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je n'étais pas le relais de Madame BORDAS. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je ne l'ai pas dit. Encore une fois, je suis très à l'aise et je fais un débat plus général.

Après tout, même si elle s'est laissée un peu trop emporter, cela fait un peu mal.

J'y laisse de l'argent, personnellement, à la Taverne. Toute l'année je vais déjeuner là et ailleurs. Je suis un acteur du paysage comme tous les élus qui sont ici.

Cela fait aussi du mal à tous les élus qui s'engagent au quotidien. Ils se disent « mais alors, finalement à quoi ça sert d'aller passer du temps dans les Conseils d'administration, d'aller se battre pour obtenir des subventions).

Elu ce n'est pas facile, élu d'Opposition comme de Majorité. Je ne sais pas si on trouvera longtemps des gens qui voudront faire ça pour quel bonheur, pour quel accomplissement ?
Je vous le demande très franchement parce que ce n'est pas pour les indemnités.

A un moment donné, j'ai des gens qui m'entourent et je sais qu'il y en a un certain nombre qui me disent que 2026 c'est non parce qu'il y a une usure.

Et dans les petites communes, c'est pareil pour d'autres raisons.

Il faudra réfléchir. Il sera temps de réfléchir le moment venu.

Je dis à ceux, et ce n'est pas votre cas, qui tapent sur les réseaux sociaux dans des conditions assez difficiles, sans mesure et sans comprendre finalement ce qu'ils disent qu'en fait c'est sur eux qu'ils pleurent parfois sur leur âge, sur leur nostalgie, sur la naphthaline. Cela devient hallucinant.

Ceux qui voudraient, de temps en temps, dire « quand même, ce n'est pas tout à fait ça », ils hésitent parce que vous prenez la curée même quand vous dites que ce n'est pas bien grave et qu'il s'est passé ça de bien dans la ville. Ils en prennent plein la figure et ils s'arrêtent.

Alors ceux qui ont perdu les boules et qui ne les ont pas encore prises, vont peut-être pouvoir demain avoir le plaisir de voir un autre spectacle.

Ce ne sera pas parfait, ce ne sera pas aussi bien qu'avant. Comment c'est l'adage ? Plus qu'hier et moins bien que demain. Ce sera ça.

Je souhaite bonne chance à tous ceux qui veulent mieux faire demain parce que je m'associerai à eux. »

ENVIRONNEMENT –

Rapporteur : Monsieur Clément VERGNE

17-Approbation du contrat de prestations de service de fourrière animale sans ramassage ni capture liant la Ville de Tulle et la Société Protectrice des Animaux

La divagation des chiens et chats errants est interdite par l'article L211-22 du Code Rural et la réglementation donne pouvoirs aux maires de prendre toutes les dispositions propres à empêcher cette divagation.

En application des dispositions réglementaires relatives aux fourrières animales, à la sécurité et à l'hygiène publique, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le renouvellement pour une année du contrat de prestations de service de fourrière animale entre la commune de Tulle et la Société Protectrice des Animaux, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

En contrepartie des services apportés par la SPA la commune versera une redevance de 1,45 € par habitant multipliée par le nombre d'habitants (soit 14 653).

La redevance pour l'année 2025 s'élève à 21 246,85 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat ayant pour objet de déterminer les modalités selon lesquelles la SPA recevra en fourrière les chiens et les chats en état d'errance ou de divagation et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

COMMERCE –

Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU

18-Dérogation municipale au repos dominical - Décision relative à la fixation du nombre de dimanches accordés au titre de l'année 2025

a- Commerces de détail

La Ville de Tulle accorde aux commerçants Tullistes (et par secteur d'activité) 5 autorisations annuelles (premier dimanche des soldes d'hiver, premier dimanche des soldes d'été et les trois dimanches avant les fêtes de fin d'année).

La réglementation sur l'ouverture dominicale des magasins a été assouplie.

La Loi MACRON a étendu les possibilités d'ouverture des magasins le dimanche en créant de nouvelles zones où cette ouverture est permise (Zones touristiques internationales (ZTI), Zones touristiques (ZT) et Zones commerciales (ZC), Gares) et en augmentant le nombre de dimanches autorisés par le Maire.

Cette loi a ainsi porté à 12 (au lieu de 5) le nombre de dimanches durant lesquels, sur décision du Maire, les commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche pourront être ouverts.

La liste de ces dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante (Loi art. 250 ; C. travail. art. L 3132-26,).

La décision du Maire devra intervenir après avis du conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 5 le nombre de dimanches accordés aux commerçants Tullistes et ce, au titre de l'année 2025, étant précisé que les dimanches concernés sont :

- le premier dimanche des soldes d'hiver,
- le premier dimanche des soldes d'été
- les trois dimanches avant les fêtes de fin d'année.

APPROUVE à l'unanimité

b- Concessions automobiles

Le Maire de la commune, sur avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, peut accorder en application de l'article L. 3132-26 du code du travail cinq autorisations d'ouverture exceptionnelle le dimanche pendant l'année civile.

A Tulle, les demandes d'autorisation d'ouverture dominicale des concessions automobiles étaient formulées exclusivement par le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA). Ce dernier avait, au préalable, consulté toutes les concessions présentes sur la commune et après concertation, arrêté les dates d'ouvertures les dimanches).

Cette année, la collectivité a été sollicitée par des concessions automobiles Tullistes afin que leur soit accordée l'ouverture de leurs établissements à l'occasion des dates retenues par les constructeurs pour les Portes Ouvertes Véhicules Neufs.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de fixer à 5 le nombre de dimanches accordés aux concessions automobiles Tullistes et ce, au titre de l'année 2025, étant précisé que les dimanches concernés sont :

- **le 19 janvier**
- **le 16 mars**
- **le 15 juin**
- **le 14 septembre**
- **le 12 octobre**

APPROUVE à l'unanimité

19-Programme d'animations de Noël 2024 - Approbation de la convention de partenariat liant la Ville de Tulle et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze

La Ville de Tulle organise en décembre 2024 avec le soutien de partenaires publics et privés un programme global d'animations dans la cité à l'occasion des fêtes de Noël.

Cette action se matérialise par la tenue d'un Village de Noël, d'un spectacle et d'animations diverses.

Dans ce cadre, la Ville de Tulle souhaite passer un partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Corrèze, à travers lequel cette dernière s'engage à verser une participation financière d'un montant de 500 € pour aider la Ville à financer ce programme d'animations.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver la convention de partenariat afférente à cette opération avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Corrèze**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

- PÔLE SERVICES A LA POPULATION

AFFAIRES SOCIALES -

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

20-Approbation du renouvellement de la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Corrèze (C.D.A.D.)

Le G.I.P. (Groupement d'Intérêt Public) Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Corrèze (CDAD19) est constitué entre :

- l'Etat représenté par le Préfet de la Corrèze et le Président du Tribunal Judiciaire de Tulle et par le Procureur de la République près ledit Tribunal,
- le Département de la Corrèze représenté par le Président du Conseil Départemental,
- l'Association Départementale des Maires de Corrèze représentée par son Président,
- l'Ordre des Avocats du Barreau de la Corrèze représenté par le Bâtonnier,
- la Caisse des règlements pécuniaires du Barreau de la Corrèze représentée par son Président,
- la Chambre interdépartementale des commissaires de justice de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne représentée par son Président,
- la Chambre interdépartementale des Notaires de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, représentée par son Président,
- l'Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles représentée par sa Présidente.

Ce G.I.P. est régi selon les textes en vigueur relatifs à la composition et au fonctionnement des C.D.A.D. et par une convention constitutive.

Le C.D.A.D. a pour objet l'accès au droit de tous les Corrèziens.

Il est chargé de recenser les besoins, de définir une politique locale, de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions menées et de coordonner celles-ci.

Il est saisi pour information de tout projet d'action relatif à l'accès au droit préalablement à sa mise en œuvre et pour avis de toute demande de concours financier de l'Etat préalablement à son attribution.

Il procède à l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours. Il peut participer au financement des actions poursuivies.

Il participe à la mise en œuvre d'une politique locale de résolution amiable des différends.

Il peut développer des actions communes avec d'autres conseils départementaux de l'accès au droit ou conseils de l'accès au droit.

Il établit chaque année un rapport d'activité.

Le siège du groupement est fixé au, 1 quai Gabriel Péri.

La convention constitutive du C.D.A.D. comprend :

* les membres de droit : personnes morales (membres du G.I.P.)

* les membres associés avec voix consultative : l'UDAF de la Corrèze, les Villes de Tulle, de Brive et d'Ussel, les communes de Beynat, Dampniat Saint-Martial d'Entraygues, la Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne, l'association France Victime-ARAVIC, l'Ordre des avocats du Barreau de Brive, le Président du tribunal Judiciaire de Brive, le Procureur Près du tribunal Judiciaire de Brive, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP),.

* des personnes qualifiées avec voix consultative : l'ADIL, UFC Que Choisir, la Direction Territoriale de la PJJ du Limousin, les Services Départementaux de l'Education Nationale (DASEN 19)

Ainsi, par délibérations des 9 juillet 2013 et 21 septembre 2015, la Ville de Tulle a approuvé la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Corrèze (CDAD 19).

Afin de proroger à nouveau l'existence du Groupement d'Intérêt Public - Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Corrèze (CDAD 19), il convient de renouveler la convention constitutive afférente.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Il est précisé que le G.I.P. est constitué pour une durée indéterminée à compter de la publication de la décision approuvant la présente convention.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES SPORTIVES -

Rapporteur : Madame Sandy LACROIX

21- Programme des 1000 dojos - France Judo - Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées pour la mise à disposition de salles

Le programme 1000 dojos a pour vocation de créer un « tiers-lieu socio-éducatif accessible, diversifié et adapté » à destination de tous les habitants du territoire.

Grâce à la création de dojos solidaires, la fédération souhaite développer la pratique du judo, multiplier le nombre de lieux de pratiques mais aussi créer des lieux de vie associative comme de l'accompagnement scolaire avec de l'aide aux devoirs, des activités culturelles, sportives etc. à des fins éducatives, de santé pour favoriser le lien social tout au long de l'année plusieurs fois par semaine sur tout le territoire (France et DOM TOM).

Quatre axes majeurs :

- **La pratique du judo et des disciplines associées** : hebdomadaire et en proximité, structurée comme dans un club avec un engagement des familles sur une année.
- **Renforcer le lien social entre les publics** : avec des activités sportives pour tous les publics mais également avec des événements hors les murs prenant place au cœur du quartier sur les équipements de proximité.

- **L'éducation** : avec la mise en place de cours du soir type aide aux devoirs ou d'actions pendant les vacances type "vacances apprenantes", accompagnés par les tuteurs en service civique et en lien avec les établissements scolaires de proximité.
- **La lutte contre la fracture numérique** : avec des sessions de formation à la qualification numérique ainsi que des services aux populations en difficulté face aux démarches administratives dématérialisées.

Nouvel axe majeur : **écoles, lycées, collèges** :

- Avec les mêmes critères d'éligibilité que dans les locaux au cœur des territoires, il s'agit d'implanter un dojo de proximité dans les écoles.
- Pendant le temps scolaire, le terrain est un équipement d'EPS et lors du temps péri/extrascolaire, il devient un lieu de pratique du judo utilisé par un club affilié à la fédération.
- L'obligation est donc que l'équipement soit accessible en dehors du temps scolaire afin qu'un club affilié puisse y établir une annexe.

Ce programme est financé à 100% : 80% par l'Agence Nationale du Sport et 20% par la Fédération de Judo

La Ville de Tulle s'est portée volontaire pour installer ce type d'équipement sur son territoire.

Deux espaces ont été ciblés :

- une salle d'activités dans l'école Joliot Curie.
- l'ancienne salle de musculation au sous-sol du gymnase Victor Hugo

Il est proposé au conseil municipal de valider l'engagement de la collectivité dans ce dispositif « 1000 DOJOS » et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Fédération Française de Judo la convention de mise à disposition des deux espaces concernés.

APPROUVE à l'unanimité

III- PÔLE RESSOURCES

FINANCES -

Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE

22-Décisions Modificatives

- N°3 - Budget Ville

Monsieur Pascal CAVITTE : « On l'a étudié largement en Commission Ressources, sous tous ses aspects.

Sur le fonctionnement, elle s'équilibre à 727 000 €. Bien sûr chaque ligne est importante mais ce que nous pouvons retenir c'est une écriture comptable qui n'est pas anodine car il s'agit de la capitalisation de l'indemnité compensatrice de renégociation d'un prêt. On avait parlé de ce prêt toxique qu'on a remboursé par anticipation.

Le comptable départemental nous oblige à le réinscrire de manière à le rembourser par mensualités. On avait remboursé en une seule fois l'indemnité de 660 000 €. Donc là, ça se neutralise en fonctionnement et c'est une dépense qui arrive en investissement. On doit la rembourser par année, soit 40 000 € sur 16 ans.

Il y a beaucoup de mouvements sur la section de fonctionnement.

Sur les investissements, la particularité de cette décision modificative, c'est qu'il y a beaucoup d'opérations qui ne sont pas réalisées pour des raisons diverses (entreprises qui n'ont pas pu effectuer des travaux cette année, des opérations qui sont renvoyées à l'année prochaine).

Il est à noter dans les dépenses qui sont rajoutées, les aménagements de la nouvelle CPAM à côté de la Médiathèque. On a beaucoup de dépenses qui étaient prévues. Souvenez-vous lors du budget prévisionnel, on avait voté un niveau d'investissement élevé, autour de 12 000 000 à 13 000 000 € et qui va être fortement réduit.

La conséquence positive de tout cela c'est que si vous regardez les balances en fonctionnement, on a une épargne nette qui est assez élevée, ce n'est pas anodin dans le contexte actuel, et qui s'élève à 762 000 €.

Et puis on va désendetter.

Il y a beaucoup moins d'investissements que prévu et, en compensation, un endettement moindre. »

APPROUVE par 26 voix pour et 6 abstentions

- N°1 - Budget Restauration

Monsieur Pascal CAVITTE : « Pour l'instant, on a une épargne nette négative mais qui va s'équilibrer quand on fera le bilan définitif. »

APPROUVE par 26 voix pour et 6 abstentions

- N°3 - Parkings Couverts

APPROUVE par 26 voix pour et 6 abstentions

- N°3 - Centre de Santé Municipal

Monsieur Pascal CAVITTE : « Nous en reparlerons tout à l'heure parce que nous avons une augmentation des salaires liée à l'augmentation du prix de la consultation qui passe de 26 € à 30 €. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Je veux juste dire que ce n'est parce qu'on reporte les projets qu'on les abandonne. C'est important de le signaler.

Le programme Cœur de Ville est aussi lié à des activités de nos partenaires qu'on attend aussi pour réaliser certaines opérations et on ne peut pas les faire sans eux.

Je pense notamment au Centre Hospitalier mais pas seulement.

Il vaut mieux anticiper comme on le fait sur les projections budgétaires que de les subir.

Lorsque les opérations ne se réalisent pas, on souhaite quand même maintenir les niveaux d'engagement et les reports pour pouvoir accompagner les opérations à venir. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Merci Fabrice. Tu fais bien de rappeler ça. »

Je voulais juste dire que cela montre bien que la comptabilité n'a pas de valeur en tant que telle et que c'est bien un outil au service des projets et on a beaucoup parlé de ce niveau d'investissement cette année. Finalement c'est lié aux projets.

Ce qui est important c'est que les projets se réalisent et surtout dans le contexte actuel du budget des collectivités et de la santé des entreprises également. »

APPROUVE par 26 voix pour et 6 abstentions

23-Autorisation donnée au Maire pour les dépenses d'investissement à mandater dans la limite d'un quart du budget précédent :

L'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ... »

Cette possibilité permet de payer les fournisseurs sans attendre le vote du budget.

De plus, et sur demande du Trésorier, ces montants doivent faire l'objet d'une répartition par compte afin que ces dépenses soient mieux ciblées.

Pour 2025, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le paiement avant le vote du budget primitif de la section d'investissement :

- pour le budget Ville :

6405 - Calcul quart budget Ville 2024 pour exercice 2025

Chapitre	Article	Quart du BP
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10226 - Taxe d'aménagement	14 000,00
Total 13 - Subventions d'investissement		14 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	353 000,00
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées		353 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	110 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions et droits similaires	11 000,00
Total 20 - Immobilisations incorporelles		121 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	20422 - Bâtiments et installations	55 000,00
Total 204 - Subventions d'équipement versées		55 000,00
21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	12 000,00
21 - Immobilisations corporelles	2115 - Terrains bâtis	50 000,00
21 - Immobilisations corporelles	2116 - Cimetières	4 000,00
21 - Immobilisations corporelles	2128 - Autres agencements et aménagements	9 000,00
21 - Immobilisations corporelles	21318 - Autres bâtiments publics	71 000,00
21 - Immobilisations corporelles	21351 - Bâtiments publics	5 000,00
21 - Immobilisations corporelles	21521 - Aménagements de terrains	500,00
21 - Immobilisations corporelles	21528 - Autres installations de voirie	24 000,00
21 - Immobilisations corporelles	21534 - Réseaux d'électrification	50 000,00
21 - Immobilisations corporelles	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00
21 - Immobilisations corporelles	2158 - Autres installations, matériel et outillage	45 000,00
21 - Immobilisations corporelles	21611 - Biens sous-jacents	1 000,00
21 - Immobilisations corporelles	21622 - Dépenses ultérieures immobilisées	1 000,00
21 - Immobilisations corporelles	21828 - Autres matériels de transport	67 000,00
21 - Immobilisations corporelles	21838 - Autre matériel informatique	16 000,00
21 - Immobilisations corporelles	21848 - Autres matériels de bureau et matériel	1 000,00
21 - Immobilisations corporelles	2185 - Matériel de téléphonie	3 000,00
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres	48 000,00
Total 21 - Immobilisations corporelles		410 500,00
23 - Immobilisations en cours	23121 - En cours réseaux de voirie	3 000,00
23 - Immobilisations en cours	23123 - En cours réseaux eaux usées	13 000,00
23 - Immobilisations en cours	23132 - En cours bâtiments scolaires	88 000,00
23 - Immobilisations en cours	23137 - En cours autres bâtiments publics	12 000,00
23 - Immobilisations en cours	23138 - En cours autres constructions	149 000,00
23 - Immobilisations en cours	23151 - En cours réseaux voirie	695 000,00
23 - Immobilisations en cours	23181 - Réseaux voirie en cours	45 000,00
23 - Immobilisations en cours	23182 - Chemins ruraux en cours	12 000,00
23 - Immobilisations en cours	23184 - Aménagement terrains en cours	10 000,00
23 - Immobilisations en cours	238 - Avances versées sur commandes	28 000,00
Total 23 - Immobilisations en cours		1 055 000,00
TOT GENERAL		2 008 500,00

- pour le budget Restauration :

6405 - Calcul quart budget Restauration 2024 pour exercice 2025

Chapitre	Article	Quart du BP
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	2 000,00
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées		2 000,00
21 - Immobilisations corporelles	21828 - Autres matériels de transport	8 000,00
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres	8 000,00
Total 21 - Immobilisations corporelles		16 000,00
TOT GENERAL		18 000,00

- pour le budget Parkings :

6405 - Calcul quart budget Parkings 2024 pour exercice 2025

Chapitre	Article	Quart du BP
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	8 000,00
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées		8 000,00
21 - Immobilisations corporelles	2135 - Installations générales, agenc	1 700,00
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corpore	1 000,00
Total 21 - Immobilisations corporelles		2 700,00
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outilla	1 100,00
Total 23 - Immobilisations en cours		1 100,00
TOT GENERAL		11 800,00

- pour le budget Centre de Santé Municipal

6405 - Calcul quart budget Santé 2024 pour exercice 2025

Chapitre	Article	Quart du BP
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	1 600,00
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées		1 600,00
21 - Immobilisations corporelles	2138 - Autres constructions	15 000,00
21 - Immobilisations corporelles	21838 - Autres matériel informatique	200,00
Total 21 - Immobilisations corporelles		15 200,00
TOT GENERAL		16 800,00

APPROUVE à l'unanimité

25-Avances sur subventions 2025

a - Des Lendemain qui chantent : 45 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention normale allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2024 de 129 200 €
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2024 était de 45 000 €

b – La Cour des Arts : 10 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention normale allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2024 de 21 000 €
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2024 était de 10 000 €

c– Elisabeth My Dear : 8 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention normale allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2024 de 13 000 €

- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2024 était de 8 000 €

d – Orchestre d'harmonie : 2 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention normale allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2024 de 4 700 €
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2024 était de 2 000 €

e- Comité des Œuvres Sociales : 20 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention normale allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2024 de 57 000 €
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2024 était de 20 000 €

f - Colline des Fages : 1 300 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention normale allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2024 de 6 140 €
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2024 était de 1 300 €

g – Sporting Club Tulliste : 7 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention normale allouée par la Ville à ce club sportif était pour l'exercice 2024 de 49 000 €
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2024 était de 7 000 €

h– Union Sportive Tulle Corrèze Basket : 4 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention normale allouée par la Ville à ce club sportif était pour l'exercice 2024 de 18 500 €
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2024 était de 4 000 €

i - Tulle Football Corrèze : 4 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention normale allouée par la Ville à ce club sportif était pour l'exercice 2024 de 24 000 €
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2024 était de 4 000 €

j - Le Bottom Théâtre : 1 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention normale allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2024 de 3 000 €
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2024 était de 2 000 €

k- SOS Violence Conjugales : 300 €

APPROUVE à l'unanimité

26-Avances sur participation 2025

- à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques : 50 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une avance sur la participation au titre de l'année 2025 à l'organisme de Gestion des Ecoles Catholiques à hauteur de 50 000 €

Le montant total de la participation 2024 s'élevait à 132 004,24€.

APPROUVE à l'unanimité

- l'EPCC L'Empreinte : 160 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une avance sur la participation au titre de l'année 2025 à l'EPCC l'Empreinte à hauteur de 160 000 €

Le montant total de la participation 2024 s'élevait à 273 000 €.

Il est précisé que ces avances permettent à ces établissements de fonctionner durant les premiers mois de l'année.

APPROUVE à l'unanimité

27-Renouvellement de lignes de Trésorerie :

a-Budget Principal :

Dans l'objectif d'une gestion de trésorerie optimisée consistant en la diminution des disponibilités déposées au Trésor et afin d'honorer toutes les dépenses sans contrainte de

trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la ligne de crédit d'un montant de 2 500 000 € pour un an à compter du 26 mars 2025.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie sur le budget principal pour un montant de 2 500 000 €.

APPROUVE à l'unanimité

b- Budget Restauration :

Dans l'objectif d'une gestion de trésorerie optimisée consistant en la diminution des disponibilités déposées au Trésor et afin d'honorer toutes les dépenses sans contrainte de trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de 200 000 € à compter du 18 juillet 2025.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie sur le budget restauration pour un montant de 200 000 €.

APPROUVE à l'unanimité

c- Budget Parkings :

Dans l'objectif d'une gestion de trésorerie optimisée consistant en la diminution des disponibilités déposées au Trésor et afin d'honorer toutes les dépenses sans contrainte de trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de 500 000 € à compter du 25 octobre 2025.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie sur le budget parkings pour un montant de 500 000 €.

APPROUVE à l'unanimité

28-Attribution de l'allocation secours aux sapeurs-pompiers en retraite au titre de l'année 2025

La Ville de Tulle a, par délibération du 30 mars 1990, décidé d'attribuer une allocation de secours à tous les sapeurs-pompiers volontaires en retraite ayant effectué au moins dix ans de service lorsque le Centre de Secours était sous compétence communale.

Il a également été décidé, lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre 1993, de la verser à leurs veuves et de revaloriser son montant.

Chaque année, le Conseil Municipal se prononce sur son attribution.

Il est proposé de prolonger, au titre de l'année 2025, l'attribution de l'allocation dite « secours » dont le montant trimestriel s'élève à 60 € aux Sapeurs-Pompiers en retraite ainsi qu'à leurs veuves.

18 personnes sont concernées. Le montant total de la dépense s'élève à 4 320 €.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ladite allocation.

APPROUVE à l'unanimité

29- Adhésion, au titre de l'année 2024, à divers organismes et associations et versement de la cotisation correspondante :

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion, au titre de l'année 2024, aux organismes suivants et de verser la cotisation correspondante.

a- Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin (FACLIM) : 2 198 €

Le Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin est une association fondée en 1982 sur un principe de mutualité : 0,15 € par an et par habitant pour acquérir des œuvres d'art.

Les élus fondateurs du FACLIM, convaincus que la démocratisation culturelle passe par un maillage serré du territoire, imaginent une structure susceptible d'apporter l'art d'aujourd'hui au cœur de la vie locale. Ils créent ainsi la première collection d'art contemporain en région. Grâce aux cotisations des communes et au partenariat avec l'Artothèque du Limousin, un fonds de plus de 3700 œuvres est maintenant accessible aux municipalités de la région Limousin.

Aujourd'hui le FACLIM comprend 46 communes adhérentes qui peuvent bénéficier d'une opération annuelle (exposition, conférence, rencontre avec les publics...) et d'un accès permanent aux collections sous forme de prêts gratuits d'œuvres d'art. Cette expérience reste aujourd'hui unique en France.

Depuis 1986, l'Artothèque du Limousin gère et anime ce réseau de communes. Cette synergie se traduit aussi par la réunion des deux collections et permet de disposer en Limousin d'un des plus grands ensembles d'œuvres d'art sur papier disponibles au prêt.

b- au Service commercial de Corrèze Tourisme : 75 €

Le service commercial de Corrèze Tourisme a fait parvenir à la collectivité un appel de cotisation pour l'année 2024 relatif à l'adhésion à cette instance et transmise à tous les sites de visite qu'elle fait travailler via les visites de groupes.

Ce service organise également des séjours sur mesure, avec des forfaits tout compris. Il s'adapte aux envies et aux différentes demandes (thématiques, insolites, etc.) et s'attache à mettre en valeur le département et les professionnels du tourisme en Corrèze.

b- Au Planning Familial 19 : 20 €

Le Planning familial de Corrèze a été créé en 2015 sur le plateau de Millevaches, à Peyrelevade. En 2020 un deuxième groupe local est apparu à Tulle.

Mouvement féministe et d'éducation populaire, le Planning familial milite pour le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, à l'égalité femmes - hommes et combat toutes formes de violences et de discriminations.

APPROUVE à l'unanimité

30- Adhésion, au titre de l'année 2025, à l'Association « Les Amis de Mulatet » et versement de la cotisation correspondante

Les entreprises installées sur le secteur de Mulatet ont créé une association intitulée « Les amis de Mulatet » afin de les fédérer et d'organiser des actions visant à valoriser leur action.

La Ville de Tulle, propriétaire du Centre Technique Municipal situé sur cette zone, a été sollicitée pour faire partie de cette association.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver l'adhésion au titre de l'année 2025 à l'Association « Les Amis de Mulatet »**
- **d'approuver le versement de la cotisation en résultant dont le montant s'élève à 300 €**

Monsieur Fabrice MARTHON : « Juste une parenthèse par rapport à ça. Il y a une autre association qui va voir le jour sur la Zone de Tulle Est.

On avait une réunion la semaine dernière avec les entreprises de cette nouvelle zone, même si elle commence à dater un peu.

La zone se complétant, l'ensemble des entreprises a souhaité pouvoir engager cette dynamique d'association sur le secteur et c'est une très bonne chose. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci beaucoup pour ces informations.

J'en profite pour dire qu'il y aura, dans le courant du mois de janvier, une réunion avec le Département pour la création d'un rond-point sur la Zone de Mulatet, destiné à sécuriser la sortie de la zone, bien évidemment, qui est extrêmement empruntée et à faire ralentir les véhicules qui viennent de Brive, généralement, un peu trop vite.

Deux projets ont été étudiés par le Département à notre demande et à la demande de l'association des entreprises de Mulatet et on va dessiner un projet, se rendre sur place pour voir comment cela va s'installer.

Ensuite, il y aura, sans doute, un feu vert « récompense », c'est comme cela que cela s'appelle, je crois, pour voir aussi à ce que les véhicules qui rentrent dans Tulle, depuis cette Zone de Mulatet, ralentissent un peu leur allure parce que vraiment on n'est pas toujours aux 70 km/heures et encore moins aux 50 km/heures. »

APPROUVE à l'unanimité

31- Fixation des tarifs communaux à partir du 1^{er} janvier 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs municipaux mentionnés dans le document ci-annexé, applicables à compter du 1er janvier 2025.

Monsieur Pascal CAVITTE : « L'augmentation prévue pour cette année est de 2%. C'est une augmentation raisonnable qui permet de faire face aux dépenses de fonctionnement tout en ne pénalisant pas trop les utilisateurs, en particulier les Tullistes qui sont déjà bien « ponctionnés ».

APPROUVE à l'unanimité

32- Approbation de la convention de forfait communal - Classe sous contrat d'association - liant la Ville de Tulle et l'OGEC/Ecole Sainte-Marie

Une convention liant la Ville de Tulle et l'OGEC/Ecole Sainte-Marie et ayant pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles de l'Ecole Sainte-Marie par la Commune de Tulle a été établie depuis de nombreuses années. Ce financement constitue le forfait communal.

Cette convention étant arrivée à échéance, il convient de conclure une nouvelle convention. Cette dernière est conclue pour 5 ans et prendra effet le 1^{er} janvier 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES -

Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE

33- Modification du tableau des effectifs

Budget Ville

Dans le cadre de mouvements de personnels au sein des services, il convient :

- de supprimer au 1^{er} décembre 2024 un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet suite au départ en mutation d'un agent remplacé à ce jour par un agent de maîtrise dont le poste avait été créé lors d'une précédente séance du Conseil Municipal.

o de créer au 1^{er} mars 2025 un poste d'adjoint d'animation à temps complet dans le cadre du remplacement d'un agent du service scolaire devant faire valoir ses droits à la retraite en mars 2025.

➤ Un agent bénéficiant d'une promotion interne au grade de rédacteur, il convient :

o de supprimer au 15 janvier 2025 : un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,

o de créer au 15 janvier 2025 : un poste de rédacteur territorial à temps complet.

➤ Afin de tenir compte d'autres mouvements de personnels, il avait été créé dans le cadre des procédures de recrutement :

- o 1) au 1^{er} mai 2024 :
 - un poste de technicien,
 - un poste de technicien principal de première classe.

Le jury de recrutement ayant eu lieu, il convient maintenant de supprimer au 1^{er} décembre 2024

- un poste de technicien principal de première classe,
- un poste de technicien principal de deuxième classe.

le poste ayant été pourvu par un technicien.

- o 2) au 1^{er} septembre 2024 :
 - un poste de technicien territorial,
 - un poste de technicien territorial principal de deuxième classe,
 - un poste de technicien territorial principal de première classe,

- un poste de rédacteur,
- un poste de rédacteur principal de deuxième classe,
- un poste de rédacteur principal de première classe.

Les missions de l'agent ayant quitté la collectivité dans le cadre d'un détachement ayant été redéployées au sein des services techniques et notamment dans le cadre de la réintégration d'un agent suite à disponibilité, il convient de supprimer au 1^{er} décembre 2024 les postes suivants :

- un poste de technicien territorial,
 - un poste de technicien territorial principal de deuxième classe,
 - un poste de technicien territorial principal de première classe,
 - un poste de rédacteur,
 - un poste de rédacteur principal de deuxième classe,
 - un poste de rédacteur principal de première classe.
- 3) au 15 septembre 2024 :
- un poste de rédacteur principal de deuxième classe,
 - un poste de rédacteur principal de première classe,
 - un poste de technicien,
 - un poste de technicien principal de deuxième classe,
 - un poste de technicien principal de première classe.

Le jury de recrutement ayant eu lieu, il convient maintenant de supprimer au 1^{er} décembre 2024 :

- un poste de rédacteur principal de deuxième classe,
- un poste de rédacteur principal de première classe,
- un poste de technicien,
- un poste de technicien principal de deuxième classe,
- un poste de technicien principal de première classe.

le poste ayant été pourvu par un rédacteur.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion du stationnement sur les parkings, le parking Souletie ne sera plus géré par le SPIC parking mais par le Service du Domaine Public. Dans ce contexte, il convient de reconsidérer le budget annexe SPIC parking et de basculer au 1^{er} janvier 2025 un agent du SPIC parking vers le budget principal. Il convient ainsi :

- de créer au 1^{er} janvier 2025 un poste d'agent de maîtrise à temps complet sur le budget ville
- et de supprimer au 1^{er} janvier 2025 un poste d'agent de maîtrise à temps complet sur le budget SPIC parking

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications du tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tous les documents afférents.

APPROUVE à l'unanimité

34- Centre de Santé Municipal - Modification de la rémunération des médecins

En 2020, la collectivité a souhaité créer un Centre de Santé Municipal.

Ce service public administratif, rattaché au Pôle « Services à la Population » est composé de médecins pour un équivalent de 3.75 ETP (3 agents à temps complet, 1 agent à 0.75 ETP) dont un médecin coordonnateur et 3 personnels administratifs pour 2.5 ETP.

Les médecins sont recrutés dans le cadre d'un contrat de droit public à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

Le montant de la consultation passant au 1^{er} décembre 2024 de 26.50 € à 30 €, il est proposé de reconsidérer la rémunération des médecins au regard du nombre de consultations annuelles assurées par le centre de santé.

L'augmentation de la recette liée à l'évolution du coût de la consultation est évaluée à 14 000 € par médecin à temps complet.

Les deux tiers de ces recettes seront consacrés à une augmentation du salaire des médecins équivalentes à 400 € net par mois.

Il convient de revoir les contrats de travail des médecins pour prendre en compte l'évolution de leur rémunération soit :

- pour le médecin coordonnateur un montant mensuel brut de 7 387,17 € à compter du 1^{er} janvier 2025 (contre 6 852,17 € actuellement)
- pour les autres médecins un montant mensuel brut de 6 660 € à compter du 1^{er} janvier 2025 (contre 6 129 € actuellement).

Il est demandé au conseil municipal d'acter cette évolution de la rémunération des médecins du centre de santé et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

Monsieur Bernard COMBES : « Merci. C'est totalement transparent et c'est bien comme ça.

Le Centre de Santé Municipal est une richesse pour nous tous et on espère le garder longtemps. »

APPROUVE à l'unanimité

35- Centre de santé municipal - Décision relative à l'évolution du forfait de garde alloué aux médecins municipaux

Pour faire suite à la création du Centre de Santé Municipal et au recrutement de médecins intervenant dans ce service, il a été acté par délibération du 25 février 2020, conformément, d'une part, aux dispositions mentionnées dans le Règlement de Santé et d'autre part, à l'Accord National de la CPAM acté par délibération du 15 octobre 2019, de mettre en place l'inscription des médecins dans le dispositif de permanence des soins.

Ainsi, les médecins municipaux assurent depuis le 1^{er} avril 2020, en dehors de leur temps de travail, des gardes en soirée, les samedis et les dimanches.

Un forfait leur est alloué en contrepartie de cette activité.

Il est établi comme suit :

- Soirée du lundi au vendredi de 20h00 à 24h00 : 120 € brut
- Samedi de 12h00 à 24h00 : 280 € brut
- Dimanche de 8h00 à 20h00 : 410 € brut

Il est précisé que les recettes des consultations effectuées durant ces périodes sont versées à la collectivité qui perçoit également le forfait de garde alloué par la CPAM et dont le montant est fixé comme suit :

- Soirée du lundi au vendredi de 20h00 à 24h00 : 50 €
- Samedi de 12h00 à 24h00 : 170 €
- Dimanche de 8h00 à 20h00 : 230 €

Il convient de reconsidérer le montant du forfait de garde comme suit :

- Soirée du lundi au vendredi de 20h00 à 24h00 : 120 € brut
- Samedi de 12h00 à 24h00 : 460 € brut
- Dimanche de 8h00 à 20h00 : 650 € brut

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette évolution du forfait de garde et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

APPROUVE à l'unanimité

36- Décision relative au lancement de la consultation pour l'assurance garantissant les risques statutaires du personnel de la Ville de Tulle et du CCAS

Le marché afférent à l'assurance statutaire des agents de la Ville de Tulle et son CCAS arrivant à terme au 31 mars 2025, il convient de lancer une consultation afin de déterminer le nouvel assureur à compter du 1er avril 2025 et ce pour les deux années à venir.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en place les mises en concurrence afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

37- Approbation de la convention constitutive de groupement de commande relatif au marché d'assurance garantissant les risques statutaires du personnel de la Ville de Tulle et du CCAS

Le contrat d'assurance statutaire de la Ville de Tulle et du CCAS arrivant à terme au 31 mars 2025, une consultation est lancée afin de déterminer le nouvel assureur de la Ville et du CCAS à compter du 1er avril 2025 et ce pour les deux années à venir.

Le contrat aura pour objet d'assurer les agents de la Ville de Tulle et du CCAS, répondant aux conditions d'admission définies, dans le cahier des charges, en application des obligations résultant des textes législatifs et réglementaires régissant le statut de ces agents notamment la Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 et le Code Général de la Fonction Publique, ainsi que tous les textes connexes ou subséquents relatifs aux collectivités locales et ceux faisant état de modifications de statuts n'entraînant pas de modification substantielles des garanties.

Le contrat sera un contrat collectif d'assurance.

Afin de pouvoir intégrer dans ce marché le CCAS, il est nécessaire de constituer dans le cadre de la mise en concurrence, un groupement de commandes par convention.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention liant la Ville et le CCAS afférente,
- d'autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.

Monsieur Pascal CAVITTE : « Pour terminer ces questions qui concernent les Ressources, j'ai vu aujourd'hui que l'ancien Ministre des Finances s'était agacé envers les représentants du peuple de façon assez lamentable, concernant le déficit de l'Etat.

Je voulais dire qu'on sait gérer et qu'on ne s'énerve pas contre les représentants du peuple que vous êtes et que nous sommes et que les choses sont gérées dans la transparence et au mieux. »

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Bernard COMBES : « Je vais laisser Clément VERGNE faire la lecture de la motion relative au MERCOSUR puisque, rareté dans les villes de l'importance de Tulle, on a un agriculteur qui est aussi conseiller municipal. »

Monsieur Clément VERGNE : « Je ne suis pas à l'origine de cette motion et je pense que c'était le moment de le faire.

Le Conseil Municipal a pris position d'autres fois par rapport à la guerre en Ukraine et sur les sujets du moment. »

MOTION -

Rapporteur : Monsieur le Maire

38- Motion contre l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur

Depuis plusieurs mois, le monde agricole se mobilise partout en France et plus largement en Europe pour alerter les pouvoirs publics sur leurs conditions de travail, toujours plus dégradées, une absence de prix rémunérateur et une concurrence déloyale exacerbée.

La perspective d'une signature prochaine de l'accord commercial entre l'Union Européenne et le Mercosur ne ferait que dégrader encore plus grandement leurs conditions et la juste rémunération de leur travail.

Ce texte vise à faciliter les échanges commerciaux entre l'Europe et l'Amérique du Sud, en supprimant la quasi-totalité des droits de douane appliqués aux échanges entre les deux

blocs. Il prévoit notamment un important quota d'importation de viande bovine et volailles, et pourrait favoriser l'arrivée massive de denrées alimentaires sud-américaines sur le marché français.

Au-delà de la concurrence déloyale, que cet accord ne manquerait pas de mettre en œuvre, compte tenu des normes environnementales différentes induisant des coûts de production, bien inférieurs, les craintes sanitaires s'avèrent également très importantes, ces pays d'Amérique du Sud utilisant des produits et substances depuis longtemps interdits sur notre sol français.

Ce traité met gravement en péril notre souveraineté alimentaire. Il en va de la protection de nos agriculteurs et la durabilité de nos productions, de la qualité sanitaire de notre alimentation, de la lutte pour le climat et contre la déforestation.

À l'heure où les organisations syndicales agricoles, la grande majorité des parlementaires s'opposent à ce traité, il revient au gouvernement de s'opposer avec plus de force auprès de l'Union européenne et d'imposer l'application effective des mesures miroirs permettant le respect de normes de production européenne.

Monsieur Bernard COMBES : « Merci pour cette lecture.

Je pense qu'on peut aussi ajouter Monsieur CHAUMEIL. J'ai parlé de Clément qui avait des fonctions. Vous avez aussi cet attachement et je pense que c'est important, j'imagine, qu'on se rejoigne sur cette motion.

Mais bien sûr, vous avez toute la liberté pour vous exprimer. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Vous avez le loisir d'avoir deux agriculteurs dans ce Conseil Municipal.

J'ai même été étonné qu'à l'Agglo on ait préféré parler de l'accessibilité au handicap que d'avoir une vraie lecture des enjeux territoriaux sur ce que pouvait entraîner le MERCOSUR. Je pense que c'était le caractère opportuniste des clauses administratives.

Il est évident et je pense qu'il était de bon aloi que ce soir nous témoignions notre attachement à ce territoire, à l'agriculture, à ses acteurs agricoles que nous fréquentons parce que nous sommes dans des CUMA, dans des solidarités paysannes aussi qui continuent de fonctionner.

Tout le monde n'est pas enfermé dans son égocentrisme par rapport aux captations dont on parlait à l'instant avec mon voisin de ces terres qui se libèrent et qui confisquent un peu les dynamiques de jeunes agriculteurs qui pourraient s'installer.

Il est évident que nous sommes dans un contrat spécieux, mené en catimini à Bruxelles et qui est aussi une vindicte, une vexation à l'égard du Président de la République.

Malheureusement, ce sont surtout les producteurs bovins et de volailles qui en pâtissent, parce que la viticulture va tirer son parti et il y a bon nombre de pans de l'agriculture Française qui ont trouvé une réussite dans ces accords. Mais c'est évident que personne ne parle des clauses miroir. On ne sait pas ce qu'elles sont.

J'ai pu avoir une expérience en Amérique du Sud et j'ai vu comment étaient traités les troupeaux.

C'est surtout de l'agriculture intensive avec des conditions de production qui sont, pardonnez-moi le terme, détestables parce que je peux vous dire que la souffrance animale est le cadet de leurs soucis.

Il y a derrière la déforestation avec des pans entiers des territoires Amazoniens qui sont détruits, consommés dans un premier temps et après les terres sont lavées.

On nourrit tout cela et puis surtout c'est notre identité patrimoniale, notre identité paysagère qui se jouent là.

L'agriculteur n'est pas seulement un acteur économique. Il compte peu aujourd'hui. On a 380 000 exploitants agricoles. C'est « peanuts ».

On a des problèmes d'installation, de relais. La moitié des agriculteurs ont plus de 50 ans.

On a une relève qui est très difficile. Il faut pour un jeune agriculteur qui n'a pas de bâtiments et qui n'a pas de matériels, plus de 600 000 € pour s'installer.

Quel est le métier qui demande une installation de 600 000€ ?

Monsieur Bernard COMBES : « Surtout avec le rapport financier derrière ! »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Un cinquième de la population agricole est en dessous du seuil de pauvreté.

Ne parlons pas de toute la désespérance affective qu'il y a derrière parce que ce sont des gens qui sacrifient tout à leur activité. Il faut le dire.

Et derrière qu'est-ce que l'on a ? Des suicides.

On a des situations qui sont catastrophiques.

Monsieur Bernard COMBES : « Des détresse immenses. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « On a eu des focales parce qu'on a eu des émissions qui ont reconsidéré l'agriculteur, son profil à travers « L'amour est dans le pré », dont je ne suis pas un inconditionnel, mais on a, au moins, comme on a pu le faire pour les arts de la pâtisserie et de la restauration, redonné une attention, une curiosité pour ces activités-là.

C'est une très belle activité.

Je peux vous dire que quand on est dans des espaces agricoles ouverts, que l'on façonne le paysage dans lequel nous sommes, parce que mon voisin, comme moi, n'avons pas abandonné des pratiques qui sont des pratiques ancestrales, nous sommes soucieux de l'arbre, du cours d'eau et du bétail.

Il y a une phrase de NOGUCHI, un sculpteur Nippon et Américain qui avait la double nationalité qui dit « Nous sommes les paysages que nous contemplons ».

La devise de l'agriculteur c'est celle-là.

Malheureusement il perd un peu son âme parce que ses décisions sont celles qui sont prises par Bruxelles et qui le contraignent à faire des choix qui ne sont pas toujours des choix vertueux.

Donc je pense que cette motion arrive quand elle doit arriver. Elle est le signe de la préoccupation de notre collectivité et j'aurais aimé qu'elle soit présente dans d'autres lieux, dans une collectivité où on a un bassin de vie beaucoup plus large.

Nous nous interrogeons sur le nombre d'agriculteurs qu'il y a à Tulle. Je pense qu'on peut les compter sur les doigts d'une main. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je pense. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je vais vous donner un exemple tangible de la disparition de ce corps agricole. Mon vétérinaire me disait que quand il s'était installé, il avait 430 clients en zone rurale. Aujourd'hui, il en a 120. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ça dit tout. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il est évident que sur le bassin de Tulle, on a longtemps eu une bivalence. Les gens travaillaient à la Manu et étaient petits propriétaires terriens. Ils avaient des propriétés qui relevaient de deux ou trois siècles d'histoire. Ils étaient ancrés dans ce territoire.

Ils avaient gardé quelques moutons et plus voilà, sont arrivées les contraintes administratives. Vous ne pouvez plus avoir quatre moutons sans les avoir étiquetés.

Vous ne pouvez plus avoir d'animaux sans être l'objet de tracasseries administratives et vous le voyez, notre territoire est en train de « s'ensauvager », comme on le dit en patois si vous me permettez l'expression.

On voit des agriculteurs qui sont en souffrance dans des logiques de mécanisation à outrance, qui sont dans le surendettement et qui ne vivent malheureusement que par la PAC.

Monsieur Bernard COMBES : « C'est un très bel exposé, je crois.

On complète avec Clément. »

Monsieur Clément VERGNE : « Très rapidement, le MERCOSUR est un sujet qui est venu sur la table essentiellement parce qu'il y a les élections Chambre qui vont arriver.

Je pense que tout le monde doit être vigilant, tout le monde qui s'intéresse au débat qui va peut-être se passer, c'est-à-dire qu'au sein de la profession, il y a des changements très importants.

Il y avait une dynamique très importante par rapport à la FNSEA. Il y a la Coordination Rurale qui prend vraiment de la puissance et je pense qu'il faut surveiller ça de près.

Le MERCOSUR c'est un sujet mais ça représente 99 000 tonnes en viande bovine, soit 1% de ce qui est consommé en France. Ce n'est rien du tout. »

Monsieur Bernard COMBES : « Pour l'instant et c'est ça le problème. »

Monsieur Clément VERGNE : « On peut avoir peur de ça. Ce sont des sujets qui ont été choisis par la FNSEA et mis sur la place publique.

Le vrai sujet c'est le revenu des agriculteurs.

Ce sont des installations moyennes à 600 000 € voire 1 000 000 € pour qu'au final ils n'aient pas de revenus.

Le réel sujet, ce sont les revenus. Ce n'est pas la compétitivité comme les sujets qui sont mis sur la table par la « fédé », ce n'est pas l'excès de normes parce qu'à la limite si l'activité était rémunératrice, on trouverait quelqu'un pour remplir les dossiers.

Mais ce n'est pas le sujet. Le sujet ce sont des produits qui se vendent en dessous du coût de production et de l'argent qui se perd et qui est volé par l'agro-industrie tous les jours dans les exploitations.

Ce qu'ils cherchent c'est qu'il n'y ait que des « petits soldats » sur le terrain qui fassent le travail et remplissent les chaînes d'abattage.

Finalement, installer pour installer et installer des jeunes pour qu'il n'y ait pas de rémunération au bout, ça ne sert à rien.

La question que je me pose c'est pour le territoire. Qu'est-ce qu'on va proposer aux jeunes demain s'il ne reste qu'une agriculture bureaucratisée ? Je ne sais pas si c'est bien intéressant.

Ou même la question peut être relative à d'autres ressources qui sont exploitées sur le territoire tel que le bois énergie.

Ce sont plein de sujets et pour l'instant, nous n'avons pas de réponses.

Il y a une frange de la population agricole qui arrive à maintenir son revenu. Ces sont des gens qui arrivent à 50 ans et qui capitalisent sur le cheptel bovin et des jeunes qui arrivent à maintenir l'équilibre économique en reprenant du terrain, en activant les droits PAC mais dans tous les cas les équilibres économiques, que ce soit pour les jeunes ou pour les vieux, sont bancals.

Peut-être qu'on trouvera la solution mais il faut réagir. »

Monsieur Bernard COMBES : « Il faudra certainement chercher collectivement.

Je crois que c'est un bel exposé de Conseil Municipal. »

Monsieur Michel BREUILH : « J'espère rester dans le bon exposé.

Je pense que l'agriculture est un sujet important y compris pour la Communauté d'Agglomération puisqu'on fait des actions.

C'est un problème national et international.

On en parle avec le MERCOSUR et c'est à ce niveau-là qu'on peut avoir une action.

Nous avons des actions et ne sommes pas inactifs sur le territoire.

Je voulais rappeler d'abord qu'il y a, effectivement, une baisse des exploitations sur le territoire et un agrandissement des exploitations puisqu'en 20 ans, on a perdu en S.A.U à peu près l'équivalent de quatre communes au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Aujourd'hui, à peu près 20% des exploitations font 60% de la S.A.U. Il y a ce phénomène d'agrandissement.

Historiquement, vous l'avez dit, il y avait la double activité : l'ouvrier de « la Manu » et la femme qui était souvent chef d'exploitation.

D'ailleurs, nous avons racheté une petite ferme de 11 hectares sur Naves et je vais vous en parler.

Aujourd'hui, il y a l'entreprise FORET qui va se diversifier dans l'agriculture légumière de plein champ, qui va recruter un chef de culture et les cultures vont être définies cette année et on est en train de questionner l'ensemble de la restauration collective, que ce soient les EPHAD, les écoles primaires, les collèges et les lycées pour voir quels volumes pourront être faits et la régularité et les conditions de qualité des cultures.

On a aussi un petit ruisseau qui passe au fond de la ferme et sur lequel on a été lauréat au titre de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

On voit souvent au niveau de l'agriculture qu'entre les agriculteurs et l'OFB, les choses sont parfois conflictuelles.

Or, sur ce ruisseau il y a quatre espèces en voie d'extinction : la moule perlière, l'écrevisse à pieds blancs, la truite fario et le crapaud sonneur à ventre jaune.

Nous essayons, à notre échelle, de faire un certain nombre d'actions et l'action on l'a liée avec le Lycée puisqu'il fait de l'apprentissage de maraîchage. On va offrir au Lycée deux espaces test.

Il y a aussi l'évolution climatique au niveau du Lycée et ce dernier peut avoir quelques subsides de la part de l'INRA dès lors qu'il peut faire de l'expérimentation liée à certains paramètres notamment l'évolution culturale qui peut être faite.

On va offrir un certain nombre d'hectares au Lycée sur nos 11 hectares de même que des pâtures puisque, vous le savez, il y a des zones humides sur la Communauté d'Agglomération et qui ont une importance sur l'agriculture puisque ce sont des zones de pâture d'automne quand tous les prés sont brûlés par le soleil l'été.

Donc, on travaille dans le secteur de Clergoux, Saint Pardoux la Croisille et on fait un recensement de l'ensemble des zones humides et nous avons des actions avec des aides de l'ADEME sur ce sujet-là.

Et puis, on a une plateforme de déchets verts qui produit difficilement du broyat de qualité mais qui en produit quand même et qui est vendu via la CUMA de Lagraulière qui redistribue gratuitement à tous les maraîchers de Tulle.

Les intrants dans les zones maraichères, c'est important.

On aide aussi la ferme du Lycée qui a connu des moments difficiles mais qui s'est rétabli avec Antoine MANTEAUX qui, aujourd'hui fédère tout le redémarrage de la ferme et les élèves repartent au niveau des concours des Lycées agricoles à Paris.

On a aussi cette aide-là au niveau du Lycée qui doit fournir à terme, lorsqu'il va aller mieux, un certain nombre de tonnages dans l'atelier de découpe que la Communauté d'agglomération a construit.

Vous verrez le nombre de Communautés d'agglomération ou de Communautés de Communes où un atelier de découpe a été réalisé !

Aujourd'hui malheureusement, dans un premier temps, il a été mis en liquidation judiciaire mais il a été repris par Monsieur SIRIEIX qui est en prestation de services avec plus de 25 éleveurs et avec des coopératives.

Il a été la semaine dernière dans le Cantal pour voir quelle valorisation de la viande de gibier pouvait être faite avec la Fédération de la Chasse dans l'atelier de Naves.

Ce sont des actions périphériques qui sont de peu d'effet parce que ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu agricole. Vous l'avez exposé, il y a la mécanisation, l'obligation d'agrandissement, le coût pour s'implanter quand on est hors cadre familial et qui est quasiment impossible. Mais il y a tout le domaine de la diversification, tout le domaine des circuits courts qui sont périphériques mais qui comptent quand même dans le paysage.

Il y a des actions de la Chambre, des syndicats agricoles dans ces domaines-là, sur des produits de la ferme, des ventes à la ferme.

Ce sont des choses qu'on essaye de faire. On a tous les ans « Mon territoire a du goût » qui met à l'honneur les productions et les savoir-faire locaux et qui, pour la première fois, a fait l'objet d'un concours bovin à Naves et qu'on va reprendre parce que ça a été plus de 15 éleveurs qui sont venus et qui ont été très satisfaits d'être au concours et satisfaits de la qualité du concours, de la qualité de l'animation sur le concours.

Tous les ans au lieu d'avoir, peut-être, des comices qui n'étaient pas jusqu'à présent gérés par la Communauté d'Agglomération, on va essayer de travailler sur un comice de l'Agglomération pour souligner aussi le savoir-faire des éleveurs dans la qualité de la viande que ce soit le bœuf, le mouton ou le porc.

Notre action n'est pas nulle. Elle n'est pas à la hauteur des enjeux parce qu'ils nous dépassent très largement mais nous sommes très actifs sur un certain nombre de points de diversification notamment en appui du Lycée de Naves parce que c'est un fleuron.

C'est un des premiers Lycées qui s'est converti au Bio au niveau national et c'est un Lycée qu'on se doit d'encourager et dont on est honoré d'avoir la présence sur le territoire. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je crois qu'il était important de compléter quand même.

La Région a apporté 12 000 000 € pour restructurer le Lycée qui en avait bien besoin.

Je crois que c'était une discussion très riche que nous avons eue ce soir et puis formelle au niveau de tous nos équipements et c'était important de parler société. »

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur Bernard COMBES : « J'ai, pour finir, un petit cadeau à remettre au premier de nos opposants. C'est un cadeau qui n'est pas personnel vous allez le voir.

Je vous laisse le découvrir devant nous. C'est pour vous et cela correspond à peu près à la minorité.

Je précise que les poules sont revenues parce qu'il y a des boules qui disparaissent pendant une année, il y a des poules qui disparaissent pendant un temps et des poules qui réapparaissent et il y a des boules qui réapparaîtront.

En tout cas, Monsieur CHAUMEIL, ce sont des œufs frais. Ils ont été apportés à la mairie, après avoir été récoltés hier.

Je ne veux pas genrer la cuisine chez les CHAUMEIL, que ce soit vous ou votre épouse ou d'autres, vous pouvez cuisiner en toute sécurité ces œufs. Ils sont frais et vous ne risquez rien.

Nous sommes très heureux de vous les remettre et je vous souhaite à vous toutes et à vous tous de belles fêtes de Noël. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je suis touché.

Je pensais que c'était un vilain goupil qui avait subtilisé les poules. Ce n'est pas ça ? Un bipède ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Quelqu'un a massacré une partie de la clôture par laquelle les poules se sont, bien sûr, enfuies.

On a donc réparé. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je suis sensible au geste et je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de Noël au-delà de nos différences. »

Monsieur Bernard COMBES : « Bien sûr et avec nos différences, si possible.

Merci à tous. Bonnes fêtes. »

Tulle, le 12 décembre 2024

La séance est levée à 21h00



Le Maire

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance
Clément VERGNE

